



Nations Unies

**Rapport du Conseil
d'administration
du Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

**Vingt et unième session
(16-20 avril 2007)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 8 (A/62/8)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 8 (A/62/8)

**Rapport du Conseil
d'administration
du Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

**Vingt et unième session
(16-20 avril 2007)**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains*

Vingt et unième session
Nairobi, 16-20 avril 2007

* Le compte rendu intégral du Conseil d'administration sur les travaux de sa vingt et unième session, contenant notamment des chapitres sur les débats au titre de chaque point de l'ordre du jour, est distribué sous la cote HSP/GC/21/7.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Organisation de la session (points 1 à 4 de l'ordre du jour)	3
A. Ouverture de la session	3
B. Participation	3
C. Élection du Bureau	4
D. Examen des pouvoirs des représentants	4
E. Adoption de l'ordre du jour	5
F. Organisation des travaux	5
G. Travaux du Comité plénier (points 5, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour)	6
H. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions	7
III. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 9 de l'ordre du jour)	8
IV. Segment de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la session (points 5, 6 et 8 de l'ordre du jour)	9
V. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)	10
VI. Adoption du rapport de la session (point 11 de l'ordre du jour)	11
VII. Clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)	12
Annexes	
I. Décision et résolutions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt et unième session	13
A. Décision	13
B. Résolutions	13
II. Message adressé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, à la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	38
III. Résumé des déclarations liminaires	39
A. Déclaration de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, M ^{me} Anna Tibajuka	39
B. Déclaration du Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner	40
C. Message de Sheikh Khalifa bin Salma al Khalifa, Premier Ministre du Bahreïn	41
D. Déclaration du Président de la République du Kenya, M. Mwai Kibaki	41

IV.	Débat d'experts sur le financement de logements et infrastructures abordables dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies réformée	43
V.	Déclaration de politique générale de M ^{me} Anna Tibaijuka, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, sur les points 5, 6 et 8 de l'ordre du jour	46
VI.	Résumés établis par le Président du Conseil d'administration du segment de haut niveau et du dialogue sur le thème spécial de la vingt et unième session	48
A.	Introduction	48
B.	Résumé des débats de haut niveau sur les points 5, 6 et 8	48
C.	Résumé du dialogue sur le thème spécial de la session (point 6 de l'ordre du jour)	54
1.	Rôle de la planification dans la réduction de la pauvreté urbaine	54
2.	Financement de la création de logements et du développement urbain en faveur des pauvres	56
3.	Vers un programme d'action local pour la réduction de la pauvreté	57
VII.	Liste des documents dont le Conseil d'administration était saisi à sa vingt et unième session . .	63

Chapitre premier

Introduction

1. Le Conseil d'administration a été créé en application des résolutions de l'Assemblée générale 32/162 du 19 décembre 1977 et 56/206 du 21 décembre 2001.

2. Le rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa vingt et unième session est soumis à l'Assemblée générale en vertu du paragraphe 6 de la section II de la résolution 32/162 et du paragraphe 7 de la section A de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale.

3. Le Conseil d'administration compte 58 membres, élus pour un mandat de quatre ans par le Conseil économique et social des Nations Unies. Les sièges sont répartis comme suit : 16 sièges pour les États d'Afrique, 13 pour les États d'Asie, 6 pour les États d'Europe orientale, 10 pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes et 13 pour les États d'Europe occidentale et autres États. Il comporte actuellement un siège vacant.

4. Le Conseil d'administration se compose actuellement des États suivants, dont le mandat expire le 31 décembre de l'année mentionnée entre parenthèses après le nom du pays :

États d'Afrique (16)	Belgique (2008)
Afrique du Sud (2007)	Canada (2008)
Burundi (2010)	Espagne (2007)
Congo (2007)	États-Unis d'Amérique (2010)
Ghana (2008)	Finlande (2010)
Guinée équatoriale (2010)	France (2008)
Jamahiriya arabe libyenne (2008)	Grèce (2007)
Kenya (2007)	Israël (2007)
Mauritanie (2010)	Italie (2010)
Niger (2010)	Norvège (2007)
Nigéria (2007)	Pays-Bas (2010)
Ouganda (2008)	Suède (2008)
Rwanda (2008)	États d'Amérique latine et des Caraïbes (10)
Sénégal (2010)	Antigua-et-Barbuda (2008)
Swaziland (2007)	Argentine (2010)
Tanzanie (2008)	Costa Rica (2007)
Zimbabwe (2010)	Chili (2010)
États d'Europe occidentale et autres États (13)	Grenade (2010)
Allemagne (2007)	Haïti (2008)

Mexique (2007)	Japon (2010)
Paraguay (2007)	Jordanie (2007)
Trinidad-et-Tobago (2007)	Sri Lanka (2007)
Venezuela (République Bolivarienne du) (2010)	Pakistan (2010)
	Philippines (2007)
États d'Asie (13)	Un siège vacant
Arabie saoudite (2007)	États d'Europe orientale (6)
Bangladesh (2008)	Bélarus (2007)
Chine (2008)	Bulgarie (2007)
Émirats arabes unis (2008)	Fédération de Russie (2010)
Inde (2007)	Pologne (2010)
Indonésie (2010)	République tchèque (2008)
Iran (République islamique d') (2010)	Slovaquie (2007)

5. La vingt et unième session du Conseil d'administration s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi, du 16 au 20 avril 2007.

Chapitre II

Organisation de la session (points 1 à 4 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

6. La vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été ouverte le lundi 16 avril 2007, à 10 heures, par M. Petr Kopriva, Président du Conseil d'administration à sa vingtième session.

7. L'ouverture officielle de la session a été précédée par un divertissement musical de bienvenue offert par la chorale du personnel des Nations Unies, les Songbirds, suivi par un autre divertissement musical offert par le Kenya Moipei Girls Quartet, qui a interprété deux chansons en Kiswahili traitant de la crise des zones rurales et de ses conséquences, à savoir une urbanisation prématurée, source de misères intolérables pour les jeunes vivant dans la pauvreté dans les villes.

8. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, M^{me} Inga Björk-Klebvy a ensuite donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. Le texte du message du Secrétaire général est reproduit dans l'annexe II au présent rapport.

9. Des déclarations liminaires ont été faites par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et Directrice exécutive d'ONU-Habitat, M^{me} Anna Kajumulo Tibaijuka, et par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Achim Steiner. Un message de Sheikh Khalifa bin Salman al Khalifa, Premier Ministre du Bahreïn, a été lu par M. Fahmi Al Jowder, Ministre des travaux publics et du logement du Bahreïn. Un résumé de ces déclarations et du message figurent dans l'annexe III au présent rapport.

10. Le Président de la République du Kenya, M. Mwai Kibaki, s'est ensuite adressé au Conseil d'administration et a inauguré la session. Un résumé de sa déclaration figure également à l'annexe III au présent rapport.

B. Participation

11. Les 51 États ci-après, membres du Conseil d'administration, étaient représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Burundi, Canada, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

12. Les 55 États ci-après, non-membres du Conseil d'administration, ont participé en qualité d'observateurs : Algérie, Angola, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti,

Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Hongrie, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Yémen et Zambie.

13. Le Saint-Siège et l'Autorité palestinienne étaient représentés par des observateurs.

14. Les six organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Campagne du Millénaire des Nations Unies et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

15. Les trois institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail (OIT), Banque mondiale et Organisation météorologique mondiale (OMI).

16. Des représentants de 22 assemblées nationales et régionales, de parlements, d'autorités locales et associations nationales, régionales et internationales d'autorités locales ont assisté à la session.

17. En outre, 73 organisations non gouvernementales et organismes du secteur privé étaient représentés.

18. La liste intégrale des organisations non gouvernementales participant à la session, ainsi que les noms et coordonnées de leurs représentants se trouvent dans la liste finale des participants parue sous la cote HSP/GC/21/INF/11/Rev.1.

C. Élection du Bureau

19. À la 1^{ère} séance plénière, le 16 avril 2007, M^{me} Kumari Selja (Inde) a été élue Présidente du Conseil d'administration à sa vingt et unième session.

20. Prenant ses fonctions, M^{me} Selja a remercié le Conseil d'administration de la confiance et du soutien qu'il lui accordait, ainsi qu'à son pays.

21. Les autres membres du Bureau ci-après ont été élus pour la session :

<i>Vice-Présidents :</i>	M. Michael Werikhe (Ouganda)
	M. Daniel Chuburu (Argentine)
	M. Ross Hynes (Canada)
<i>Rapporteur :</i>	M. Andrey Pronin (Fédération de Russie)

D. Examen des pouvoirs des représentants

22. Conformément au paragraphe 2 de l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau a fait savoir au Conseil d'administration à sa 7^e séance plénière, le 20 avril 2007, qu'il avait examiné les pouvoirs présentés par

les délégations participant à la vingt et unième session du Conseil d'administration et les avait jugés en bonne et due forme. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Bureau sur cette question à la même séance plénière.

E. Adoption de l'ordre du jour

23. À sa 1^{ère} séance plénière, le Conseil d'administration était saisi des documents HSP/GC/21/1 et Add.1. Le Conseil d'administration a adopté, pour sa vingt et unième session, l'ordre du jour provisoire ci-après paru sous la cote HSP/GC/21/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt et unième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2008-2009 et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009.
8. Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la session.
12. Clôture de la session.

F. Organisation des travaux

24. À sa 1^{ère} séance plénière, le Conseil d'administration a créé un Comité plénier, auquel il a renvoyé les points 5, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour, tandis que les questions découlant des points 5, 6, 8 et autres points ont été examinées à titre préliminaire en plénière dans le cadre du débat général du Conseil.

25. Les travaux de la plénière étaient divisés en deux segments : un segment de haut niveau où sont essentiellement intervenus les ministres et autres chefs de délégation, qui s'est tenu le premier et le deuxième jour; et un dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, qui s'est déroulé le troisième jour.

26. Le Conseil d'administration a également créé un Comité de rédaction pour examiner les projets de résolution soumis au Conseil d'administration.

27. Pour l'examen des points de l'ordre du jour, les représentants étaient saisis des documents correspondants indiqués dans l'ordre du jour provisoire annoté de la session (HSP/GC/21/Add.1). La liste des documents dont était saisi le Conseil d'administration a été publiée sous la cote HSP/GC/21/INF/1 et figure à l'annexe VII au présent rapport.

G. Travaux du Comité plénier (points 5, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour)

28. Le Comité plénier créé par le Conseil d'administration à sa 1^{ère} séance plénière était présidé par l'un des trois Vice-présidents du Conseil d'administration, M. Michael Werikhe, Ministre ougandais du logement. Il a tenu trois séances du 16 au 20 avril. À sa 1^{ère} séance, dans l'après-midi du lundi 16 avril 2007, le Président a informé le Comité qu'il examinerait les points 5, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour et préparerait un rapport sur ses délibérations qu'il soumettrait au Conseil d'administration en séance plénière.

29. À cette séance, le Comité a examiné le point 8 relatif au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et s'est rangé à l'avis du Bureau de confier ce point à un groupe de travail à composition non limitée. Il a également convenu que le groupe devrait être présidé par M. Daniel Chuburu, Vice-président et Représentant permanent de l'Argentine auprès d'ONU-Habitat. Il a également été décidé que le groupe pourrait une nouvelle fois être scindé pour examiner les deux principales questions au titre du point, le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme à proprement parler et la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, ainsi que la question de son Fonds renouvelable (voir également point 7 de l'ordre du jour, consacré en partie au budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009). Il a en outre été convenu que M^{me} Elisabeth Jacobsen, Présidente du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, présiderait le premier sous-groupe et que M. Chuburu, Vice-président, présiderait le second.

30. Le Comité a convenu de renvoyer l'examen du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et du Fonds renouvelable de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains aux deux sous-groupes constitués à cet effet dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée.

31. À sa 2^e séance, dans la matinée du mardi 17 avril, le Comité a entamé l'examen du point 7 de l'ordre du jour relatif au programme de travail et au budget pour l'exercice biennal 2008-2009. Après un débat, il a été convenu que le point devrait être renvoyé au groupe de travail sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

32. À sa 3^e et dernière séance, dans la matinée du vendredi 20 avril, le Comité a adopté le rapport sur ses délibérations. À ses trois séances, il était parvenu à un accord sur tous les quatre points de l'ordre du jour dont il était saisi. Le rapport du Comité plénier est reproduit de manière plus intégrale dans le compte rendu du Conseil d'administration sur les travaux de sa vingt et unième session¹.

¹ HSP/GC/21/7, disponible sur le site Internet d'ONU-Habitat www.unhabitat.org

H. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions

33. Le Comité de rédaction a tenu dix séances durant la session et est parvenu à un consensus sur les huit projets de résolution. Il est également parvenu à un consensus sur deux autres résolutions présentées par le Président du Conseil d'administration.

34. Ces dix résolutions, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration à sa 7^e séance plénière, dans l'après-midi du vendredi 20 avril, sont reproduites à l'annexe I au présent rapport.

Chapitre III

Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 9 de l'ordre du jour)

35. Le Conseil d'administration a examiné ce point à sa 7^e séance plénière, le vendredi 20 avril. Il a adopté la décision 21/1 sur l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, dont le texte est reproduit à l'annexe I au présent rapport.

36. Suite à la recommandation du Bureau, il a été décidé que la vingt-deuxième session du Conseil d'administration se tiendrait du 30 mars au 3 avril 2009 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi.

Chapitre IV

Segment de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la session (points 5, 6 et 8 de l'ordre du jour)

37. À la 1^{ère} séance plénière, une réunion-débat a eu lieu sur le thème du financement abordable du logement et des infrastructures urbaines dans le cadre d'une Organisation des Nations Unies réformée. Le débat était présidé par la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, M^{me} Inga Björk-Klevby, avec la participation de représentants de trois institutions financières internationales, d'une institution financière nationale et du PNUE. Un résumé du débat figure à l'annexe IV au présent rapport.

38. À la 2^e séance plénière, dans l'après-midi du lundi 16 avril, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, M^{me} Anna Tibaijuka, a prononcé une déclaration de politique générale présentant le débat général sur les points 5, 6 et 8. Un résumé de sa déclaration figure dans l'annexe V au présent rapport.

39. Le Conseil d'administration a examiné les points 5, 6 et 8 de l'ordre du jour à sa 2^e séance plénière, après la déclaration de politique générale de la Directrice exécutive, après quoi il a commencé le débat général de haut niveau sur ces points de l'ordre du jour. Le débat général s'est poursuivi à ses 3^e et 4^e séances, le mardi 17 avril. Un résumé du débat général, établi par le Président du Conseil d'administration, figure dans l'annexe VI au présent rapport.

40. À ses 5^e et 6^e séances plénières, le mercredi 18 avril, le Conseil a tenu un dialogue sur le thème spécial de la session, au titre du point 6 de l'ordre du jour. Un résumé du dialogue, préparé par le Président du Conseil d'administration, figure également à l'annexe VI au présent rapport.

Chapitre V

Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

41. Aucune question n'a été examinée.

Chapitre VI

Adoption du rapport de la session (point 11 de l'ordre du jour)

42. À la 7^e séance plénière, le Président du Comité plénier a rendu compte des délibérations du Comité et de ses sous-groupes. Le rapport du Comité plénier a été approuvé par le Conseil d'administration. Le sommaire de ce rapport a été intégré au compte rendu de la session² (voir par. 32 plus haut) étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de la finalisation du document.

43. Le présent rapport a été adopté, tel que modifié, par le Conseil d'administration à sa 7^e séance plénière, le 20 avril 2007, sur la base du projet qui avait été distribué durant la session et étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de la finalisation du document.

² Ibid.

Chapitre VII

Clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)

44. Des discours de clôture ont été prononcés par M^{me} Tibajuka; M. Djismun Kasri, Représentant permanent de l'Indonésie, au nom du Groupe des 77 et la Chine; M. Walter Lindner, Représentant permanent de l'Allemagne, au nom de l'Union européenne; M. Gerald Anderson (États-Unis d'Amérique); M. Aleksander Vallestad (Norvège), Président de la jeunesse de la Croix Rouge norvégienne et Président du Comité de la jeunesse; M. Guri Storvold (Norvège), Secrétaire d'État, Ministère des pouvoirs locaux et du développement régional; M. Solomon Karanja, Représentant permanent du Kenya, au nom du Groupe des États d'Afrique et du pays hôte; M. Rodrigo Gaete, Représentant permanent du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; M. Norbert Manyasi Sangura, Commonwealth Human Ecology Council du Kenya (CHEC); et M^{me} Kumari Selja, Présidente de la session. Les résumés de ces discours figurent dans le compte rendu du Conseil d'administration (document HSP/GC/21/7).

45. Après l'échange de civilité d'usage, la Présidente du Conseil d'administration a déclaré close la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains le vendredi 20 avril 2007, à 16 h 35.

Annexe I

Décision et résolutions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt et unième session

A. Décision

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
21/1	Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	20 avril 2007	10

B. Résolutions

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
21/1	Projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2008-2009	20 avril 2007	11
21/2	Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013	20 avril 2007	12
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales	20 avril 2007	15
21/4	Principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous	20 avril 2007	16
21/5	Développement durable des établissements humains de l'Arctique	20 avril 2007	17
21/6	Épanouissement de la jeunesse urbaine	20 avril 2007	18
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes cibles à faible revenu	20 avril 2007	20
21/8	Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles	20 avril 2007	21
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources	20 avril 2007	23
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres	20 avril 2007	24

Décision 21/1
Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session
du Conseil d'administration du Programme des Nations
Unies pour les établissements humains

Le Conseil d'administration a décidé que l'ordre du jour provisoire de sa vingt-deuxième session serait le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2010-2011.
8. Questions diverses.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
10. Adoption du rapport de la session.
11. Clôture de la session.

7^e séance plénière
20 avril 2007

Résolution 21/1
Projet de programme de travail et de budget du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains pour 2008-2009

Le Conseil d'administration,

Rappelant l'engagement pris par les gouvernements dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies³ d'améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici 2020 et, dans le Plan de mise en œuvre adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002⁴, de réduire de moitié la proportion de personnes privées d'eau potable et de services d'assainissement essentiels d'ici 2015,

Tenant compte de la résolution 60/203 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2005 appelant à un soutien financier continu du Programme des

³ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août - 4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif) chap. 1, résolution 2, annexe.

Nations Unies pour les établissements humains au moyen d'une augmentation des contributions volontaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et invitant les gouvernements à fournir un financement pluriannuel pour appuyer la mise en œuvre du programme,

Prenant note du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme⁵ approuvé par le Conseil d'administration, qui constitue la stratégie globale en matière de programme de travail et de ressources humaines et financières du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour les six années à venir,

Ayant examiné le projet de programme de travail et de budget⁶ de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009⁷ et l'additif y relatif ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸,

1. *Approuve* le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2008-2009⁹;

2. *Prie* la Directrice exécutive de préparer, en consultation avec le Comité des représentants permanents, une version révisée du cadre stratégique et du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, comportant :

a) Une révision et un réalignement des objectifs, stratégies, produits, ressources nécessaires et crédits budgétaires sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme de six ans¹⁰, y compris un calendrier révisé pour les principales activités de mise en œuvre;

b) Une définition claire des priorités dans le cadre des différents scénarios budgétaires, d'une manière qui conduise au degré de mise en œuvre maximum possible du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, y compris une indication claire des besoins en ressources humaines faisant suite à une évaluation et à un établissement d'un rang de priorité entre les différents postes requis au titre de chaque scénario, en prenant en considération à la fois les possibilités de redéploiement du personnel et les possibilités de recrutement de personnel supplémentaire;

c) L'inclusion d'un calendrier pour la préparation du cadre stratégique et du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que d'un calendrier pour les consultations;

3. *Approuve* le budget à des fins générales de 32 795 100 dollars ainsi que le budget à des fins déterminées de 72 933 500 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, comme indiqué dans le projet de programme de travail et de budget pour 2008-2009;

4. *Autorise* la Directrice exécutive à engager, sous réserve des ressources disponibles, des dépenses supplémentaires à hauteur de 15 millions de dollars à

⁵ Résolution 21/2 du Conseil d'administration.

⁶ HSP/GC/21/4.

⁷ HSP/GC/21/4/Add.2.

⁸ HSP/GC/21/4/Add.1.

⁹ HSP/GC/21/4 et Add.2.

¹⁰ Résolution 21/2 du Conseil d'administration.

imputer sur les fonds à des fins générales, ainsi que sur tous autres fonds à des fins déterminées qui pourraient venir s'y ajouter;

5. *Approuve* une augmentation de la réserve statutaire à des fins générales, qui passerait de 2 419 100 dollars à 3 279 500 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009;

6. *Prend acte* de l'examen des dispositions administratives concernant le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris ses liens avec l'Office des Nations Unies à Nairobi¹¹;

7. *Prie* la Directrice exécutive d'élaborer un plan d'action spécifique sur l'égalité entre les sexes pour 2008-2013 pour tout ce qui touche l'ensemble des politiques, programmes et activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, accompagné d'indicateurs de performance de manière à assurer des gains tangibles et mesurables pour la réalisation de l'égalité entre les sexes, à soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session;

8. *Prie également* la Directrice exécutive de faire rapport périodiquement aux gouvernements, notamment par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, à l'aide d'un format axé sur les résultats, sur les progrès de la mise en œuvre du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2008-2009;

9. *Prie en outre* la Directrice exécutive de mener en temps utile des consultations approfondies avec le Comité des représentants permanents pour préparer, d'une part, un cadre stratégique pour 2010-2011 indiquant les priorités et, d'autre part, un programme de travail et un budget pour l'exercice biennal 2010-2011 axé sur l'obtention de résultats, et indiquant également l'ordre des priorités, tous deux étant alignés sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour les six années à venir;

10. *Autorise* la Directrice exécutive, dans l'éventualité d'un déficit ou d'un excédent des recettes, à ajuster, en consultation avec le Comité des représentants permanents, le montant des crédits alloués aux activités inscrites au programme pour qu'il corresponde au montant effectif des recettes;

11. *Autorise également* la Directrice exécutive à réallouer des fonds à des fins générales entre sous-programmes à hauteur de 10 % de la totalité du budget à des fins générales;

12. *Autorise en outre* la Directrice exécutive à réallouer des fonds, en consultation avec le Comité des représentants permanents, au-delà de 10 % et jusqu'à 25 % de la totalité du budget à des fins générales;

13. *Prie* la Directrice exécutive de signaler toute réallocation de fonds et tout ajustement au Comité des représentants permanents dans ses rapports financiers trimestriels.

7^e séance plénière
20 avril 2007

¹¹ HSP/GC/21/INF/9.

Résolution 21/2
Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa résolution 20/19 du 8 avril 2005 priant la Directrice exécutive d'élaborer, en consultation avec le Comité des représentants permanents, un plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour les six années à venir, en vue de le soumettre au Conseil d'administration à sa vingt et unième session,

Rappelant également qu'il avait demandé à la Directrice exécutive, dans cette même résolution, d'élaborer une stratégie globale de mobilisation des ressources et conscient de l'importance du renforcement de la base financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains de manière à assurer un financement suffisant et prévisible, par des contributions pluriannuelles, et un équilibre approprié entre ses contributions à des fins spéciales et générales,

Rappelant en outre sa résolution 20/17 du 8 avril 2005 priant la Directrice exécutive d'élaborer une politique stratégique pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin d'aborder les aspects des établissements durables relatifs à la gestion des catastrophes naturelles ou induites par l'homme,

Reconnaissant les défis que pose la fourniture d'un logement convenable pour tous et le développement d'établissements humains durables dans un monde en pleine urbanisation et la nécessité d'inverser finalement la constitution de nouveaux taudis et de réduire la pauvreté urbaine pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement¹²,

Prenant note de la proposition de la Directrice exécutive d'un cadre axé sur les résultats pour 2008-2013¹³,

Félicitant le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour avoir élaboré un Plan stratégique et institutionnel à moyen terme bien ciblé et axé sur les résultats, en menant de vastes consultations avec l'ensemble du personnel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, les partenaires externes, y compris d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que le Comité des représentants permanents,

1. *Approuve* le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2008-2013 tel qu'il figure dans la note de la Directrice exécutive¹⁴, à l'exception des propositions relatives à la création d'un compte de fonds renouvelables, qui fait l'objet d'une résolution distincte intitulée « Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes de financement expérimentaux pour la construction de logements et d'infrastructures

¹² Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 17 : « ...buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment ceux arrêtés au Sommet du Millénaire et connus sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement... ». Voir également résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

¹³ HSP/GC/21/5.

¹⁴ HSP/GC/21/5/Add.1.

en faveur des pauvres »¹⁵, ainsi que de la proposition de créer un barème indicatif de contributions volontaires¹⁶;

2. *Prie* la Directrice exécutive d'instaurer un processus de dialogue avec le Comité des représentants permanents afin de mettre au point la stratégie de mobilisation des ressources, reprenant notamment les sources et options de financement novatrices et non conventionnelles adoptées par d'autres organismes des Nations Unies pour élargir la base des donateurs, et encourager en particulier les contributions à des fins générales;

3. *Approuve* les six domaines d'intervention et le cadre normatif et opérationnel renforcé¹⁷ du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et prie la Directrice exécutive, en consultation avec le Comité des représentants permanents, d'élaborer un processus en vue d'améliorer le plan, y compris l'accord sur des indicateurs, objectifs et priorités « SMART »¹⁸ spécifiques afin de préciser encore chacun des domaines d'intervention et pour inclusion dans le Cadre stratégique, le programme de travail et le budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains;

4. *Prie* la Directrice exécutive, dans le cadre du développement durable, de garantir que les questions intersectorielles telles que les femmes, l'environnement, les jeunes et la prévention des catastrophes sont dûment prises en considération dans la mise en œuvre du Cadre normatif et opérationnel renforcé, y compris dans les indicateurs pour chaque domaine d'intervention;

5. *Prie également* la Directrice exécutive d'élaborer des plans pour traduire les paroles par des actes aux niveaux régional et national en collaboration avec des partenaires aux échelons international, régional, national et local, en gardant à l'esprit la nécessité d'un équilibre régional, afin d'aider les pays en développement à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement s'agissant des établissements humains;

6. *Prie en outre* la Directrice exécutive de définir, en consultation avec le Comité des représentants permanents, des critères précis pour les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au niveau des pays et le déploiement des responsables du Programme pour l'habitat, compte tenu de la nécessité d'un équilibre géographique et de garantir l'efficacité des responsables du Programme pour l'habitat grâce à une formation adaptée et à la fourniture de ressources suffisantes;

7. *Approuve* la proposition d'un examen de la présence régionale du Programme des Nations Unies pour les établissements humains avant la vingt-deuxième session du Conseil d'administration;

8. *Encourage* les Gouvernements à créer ou à renforcer des comités nationaux d'ONU-Habitat à bases élargies ou d'autres organismes participatifs pour promouvoir la mise en œuvre du Cadre normatif et opérationnel renforcé;

9. *Se félicite* des consultations entreprises avec le Comité des représentants permanents sur la politique stratégique pour aborder les aspects des établissements

¹⁵ Résolution 21/10 du Conseil d'administration.

¹⁶ Voir document HSP/GC/21/5/Add.2.

¹⁷ Voir document HSP/GC/21/5/Add.1, par. 13 et 14.

¹⁸ Spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais.

humains durables relatifs à la gestion des catastrophes naturelles et induites par l'homme et demande que la politique stratégique soit présentée pour examen par le Comité des représentants permanents d'ici à la fin de 2007;

10. *Prie* la Directrice exécutive, quel que soit le niveau de financement reçu, d'accorder la priorité immédiate aux réformes institutionnelles proposées, y compris la poursuite de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, des systèmes de gestion des connaissances solides et de tout ajustement institutionnel nécessaire pour mieux aligner l'organisation sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, conformément au processus plus large de la réforme à l'échelle du système des Nations Unies;

11. *Prie également* la Directrice exécutive, conformément aux priorités identifiées dans le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, d'examiner les besoins en ressources humaines et de mettre en place une politique de ressources humaines basée sur le mérite, une représentation géographique équilibrée, la parité hommes-femmes et l'utilisation stratégique des compétences externes;

12. *Prie en outre* la Directrice exécutive de consulter le Comité des représentants permanents sur la nécessité d'examiner l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat;

13. *Demande instamment* aux Gouvernements en mesure de le faire de fournir des contributions en nature ou en espèces pour couvrir les frais de démarrage ainsi que les coûts futurs de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme;

14. *Prie* la Directrice exécutive de renforcer les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et les banques de développement régional pour parvenir à réaliser la vision et les objectifs globaux du Plan conformément à la réforme en cours à l'échelle du système des Nations Unies;

15. *Demande* à tous les partenaires du Programme pour l'habitat¹⁹ de soutenir la mise en œuvre intégrale et efficace du Plan;

16. *Prie* la Directrice exécutive d'utiliser au mieux les gains d'efficacité découlant du processus de réforme afin de redéployer des ressources pour la mise en œuvre du Plan;

17. *Prend note* des quatre scénarios présentés dans le rapport supplémentaire²⁰ sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et autorise la Directrice exécutive à mettre en œuvre le Plan conformément aux priorités appropriées pour le niveau de ressources disponibles;

18. *Prie* la Directrice exécutive de mettre en place un processus annuel d'examen par des pairs, en étroite collaboration avec les partenaires du Programme pour l'habitat, sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme;

19. *Prie également* la Directrice exécutive, sur la base d'un Plan stratégique et institutionnel à moyen terme actualisé, tenant compte de la présente décision, de

¹⁹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

²⁰ HSP/GC/21/5/Add.1, annexe I.

présenter un rapport d'activités sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session;

20. *Prie en outre* la Directrice exécutive de faire rapport régulièrement au Comité des représentants permanents sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme;

21. *Prie* la Directrice exécutive, en étroite collaboration avec le Comité des représentants permanents, de procéder à un examen à mi-parcours du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et de présenter les résultats de cet examen au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session.

7^e séance plénière
20 avril 2007

Résolution 21/3

Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa résolution 20/18, par laquelle il a pris note avec satisfaction du projet de directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales préparé par les membres du Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation²¹ avec le concours du secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, et ayant pris connaissance du rapport de la Directrice exécutive sur la coopération avec les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat²², qui contient en annexe la version la plus récente du projet de directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales, préparée en collaboration avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis²³,

Ayant à l'esprit le paragraphe 177 du Programme pour l'habitat, adopté à Istanbul en 1996, où il est souligné que le développement durable des établissements humains est possible « grâce à une décentralisation effective des responsabilités, de la gestion des politiques, du pouvoir décisionnel et de ressources suffisantes, y compris du pouvoir de lever des impôts, au profit des autorités locales, qui sont les plus proches de leurs administrés et les représentent le mieux »,

Reconnaissant l'importance de politiques de décentralisation pour réaliser un développement durable des établissements humains conformément au Programme pour l'habitat et aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies²⁴,

Conscient du rôle des gouvernements dans le contexte global du développement durable et de leur responsabilité d'une bonne gouvernance au sein de chaque nation, avec les autorités locales comme partenaires,

²¹ Créé en vertu de la résolution 19/12 du Conseil d'administration.

²² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

²³ HSP/GC/21/2/Add.2.

²⁴ Voir document A/56/326, annexe.

1. *Se déclare* satisfait du rôle que joue le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans le dialogue international sur la décentralisation en promouvant une meilleure gouvernance à tous les niveaux par différents moyens, notamment les consultations visant à mettre au point la version définitive des directives sur la décentralisation;

2. *Approuve* les directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales telles qu'énoncées dans l'annexe au rapport sur la coopération avec les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat²⁵, en tant qu'instrument essentiel pour promouvoir une bonne gouvernance à tous les niveaux et renforcer les autorités locales;

3. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'aider les gouvernements intéressés à adapter ces directives à leur contexte national, selon qu'il convient, et à affiner encore les outils et les indicateurs pertinents dans le cadre du soutien qu'il apporte à l'application des directives, en gardant à l'esprit que ces directives ne constituent pas un modèle uniforme et rigide applicable à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Invite* les gouvernements à mener une nouvelle action concertée et coordonnée pour placer la décentralisation et le développement local au centre de la gouvernance et des politiques de développement, et à renforcer leurs cadres juridiques et institutionnels concernant la décentralisation et la gouvernance à tous les niveaux, conformément aux directives susmentionnées;

5. *Demande* au Programme des Nations Unies pour les établissements humains de créer des partenariats novateurs avec les autorités locales et leurs associations, y compris l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, d'encourager l'appropriation et l'application des directives, et d'aider l'organisation Cités et gouvernements locaux unis à développer le concept d'observatoire;

6. *Invite* l'organisation Cités et gouvernements locaux unis à faciliter le partage des meilleures pratiques, compétences et connaissances entre les autorités locales des États membres, et à apporter son concours technique à l'établissement du rapport d'activité de la Directrice exécutive;

7. *Encourage* les gouvernements à fournir un soutien technique et financier aux futurs travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur la décentralisation, et plus spécialement l'application des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales;

8. *Prie* la Directrice exécutive d'inclure dans le rapport d'activité global qu'elle présentera au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session, une discussion sur l'application de la présente résolution.

*7^e séance plénière
20 avril 2007*

²⁵ HSP/GC/21/2/Add.2.

Résolution 21/4 Principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa résolution 20/5 sur l'accès aux services de base pour tous dans l'optique d'un développement durable des établissements humains et ayant pris connaissance du rapport de la Directrice exécutive sur l'accès aux services de base, où se trouvent énoncés les principes directeurs sur lesquels repose l'accès aux services de base pour tous²⁶,

Rappelant également la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire, par laquelle l'Assemblée générale a résolu de promouvoir l'accès à l'eau potable pour tous et de faciliter la création d'infrastructures et de services urbains de base, notamment des installations d'assainissement adéquates, des services de gestion des déchets et des transports viables, grâce à une gestion transparente et responsable des services publics ainsi qu'à des partenariats avec le secteur privé et les organisations à but non lucratif pour la fourniture de ces services²⁷,

1. *Se déclare satisfait* du rôle directeur joué par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de la contribution de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche aux consultations qui ont mené à l'élaboration des principes directeurs sur l'accès aux services de base pour tous;

2. *Recommande* que la question de l'accès aux services de base pour tous soit examinée par le Conseil économique et social en vue de promouvoir l'utilisation des principes directeurs parmi les organismes des Nations Unies;

3. *Encourage* les organismes des Nations Unies compétents et d'autres organisations internationales et régionales à prendre en compte les principes directeurs dans leurs programmes et politiques de développement;

4. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'élaborer le projet de directives sur l'accès aux services de base pour tous en se fondant sur de nouvelles consultations avec d'autres organismes des Nations Unies et parties prenantes concernées, et conformément au projet de directives sur la décentralisation²⁸ et aux principes directeurs sur l'accès aux services de base pour tous, en vue de les soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session pour examen;

5. *Encourage* les gouvernements à fournir un soutien technique et financier aux consultations visées au paragraphe 4 de la présente résolution;

6. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'aider les gouvernements intéressés à adapter les principes directeurs ainsi que toutes autres directives adoptées par le Conseil d'administration à leur contexte national, selon qu'il convient;

7. *Prie également* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de poursuivre l'élaboration d'outils et d'indicateurs dans le cadre du soutien qu'il apporte à l'application des principes directeurs et directives susvisés;

²⁶ HSP/GC/21/2/Add.7.

²⁷ Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe, par. 59.

8. *Invite* les gouvernements à mener une nouvelle action concertée et coordonnée pour placer la question de l'accès aux services de base pour tous au centre de leurs politiques de développement national et à renforcer leurs cadres juridiques et institutionnels pour assurer la fourniture de services de base;

9. *Prie* la Directrice exécutive d'inclure dans le rapport d'activité global qu'elle présentera au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session, une discussion sur l'application de la présente résolution.

7^e séance plénière
20 avril 2007

Résolution 21/5

Développement durable des établissements humains de l'Arctique

Le Conseil d'administration,

Rappelant le Programme pour l'habitat²⁹ et sa résolution 20/8 du 8 avril 2005,

Conscient que les établissements humains de la région de l'Arctique ainsi que leur population doivent, pour être durables, faire face et répondre à des besoins particuliers motivés par des conditions climatiques rigoureuses, une faible capacité de charge du milieu naturel, une incapacité à résister à la pollution et le fardeau croissant de l'exploitation des riches ressources naturelles de la région,

Prenant note des tendances démographiques de la population de la région en général, et des populations autochtones en particulier,

Conscient que des logements et des conditions de vie convenables ainsi qu'un accès aux services de base sont d'une importance primordiale parmi ces besoins,

Saluant les initiatives prises par la Directrice exécutive pour encourager les efforts en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme pour l'habitat dans la région de l'Arctique,

Se félicitant également des efforts déployés par la Directrice exécutive pour instaurer une coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le réseau régional de recherche de la Base de données sur les ressources mondiales à Arendal, Norvège (GRID-Arendal) afin de sensibiliser la communauté internationale aux défis que pose le développement durable de la région de l'Arctique, notamment pour les populations autochtones,

Prenant note avec satisfaction des travaux réalisés par le Groupe de travail, sur le développement durable, du Conseil de l'Arctique notamment le Rapport sur le développement humain en Arctique³⁰,

Notant également la nécessité d'intensifier l'échange d'informations concrètes entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Conseil de l'Arctique et d'autres intervenants régionaux et internationaux concernés en vue

²⁸ HSP/GC/21/2/Add.2, annexe.

²⁹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

³⁰ Disponible sur le site www.svs.is/AHDR/

de promouvoir le développement durable des établissements humains dans la région de l'Arctique,

1. *Prie* la Directrice exécutive de poursuivre et d'accroître ses efforts en vue d'instaurer des relations de partenariats avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes au niveau régional, y compris les réseaux actuels de coopération circumpolaire, afin de promouvoir le Programme pour l'habitat dans le cadre du développement durable des établissements humains dans la région de l'Arctique;

2. *Prie également* la Directrice exécutive de demander le statut d'observateur pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains auprès du Conseil de l'Arctique, en vue de renforcer la collaboration et la coordination avec le Conseil dans le cadre d'action formulée par le Conseil de l'Arctique en tant que principal acteur régional et en tenant compte des priorités fixées par les pays concernés, afin d'éviter le chevauchement des activités;

3. *Invite* la Directrice exécutive à harmoniser la collaboration étroite qui existe avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'agissant de l'interdépendance entre l'habitat humain et les écosystèmes fragiles de l'Arctique;

4. *Encourage* la Directrice exécutive à continuer de s'efforcer d'appliquer la résolution 20/8 du Conseil d'administration et d'examiner les résultats pertinents des recherches, les projets en cours et autres données sur les conditions de vie, la gouvernance et la gestion locales des établissements humains dans la région de l'Arctique, afin d'informer et d'orienter les activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

5. *Invite* les gouvernements concernés et autres parties prenantes intéressées à fournir les ressources nécessaires au Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour mettre en œuvre la présente résolution en coopérant pleinement avec les autres organismes des Nations Unies;

6. *Prie* la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

*7^e séance plénière
20 avril 2007*

Résolution 21/6 Épanouissement de la jeunesse urbaine

Le Conseil d'administration,

Pleinement conscient du fait qu'une large proportion de la population mondiale est constituée de jeunes, en particulier dans les pays en développement, et que cette couche de la population est particulièrement touchée par les problèmes du chômage et d'un développement non viable des villes,

Pleinement conscient également du fait que les jeunes âgés de 15 à 24 ans dans les pays en développement recèlent un immense potentiel qui pourrait leur permettre de contribuer au développement social si on leur en donnait l'occasion,

Notant par conséquent qu'il est vital de mettre les jeunes au centre des stratégies de développement urbain pour résoudre les problèmes posés par les établissements humains dans les pays en développement,

Ayant présent à l'esprit les liens villes-campagnes et prenant note des mouvements dynamiques cycliques opérés des zones rurales vers les zones urbaines par les jeunes,

Rappelant que le Conseil d'administration s'est engagé au paragraphe 45 e) du Programme pour l'habitat³¹ « à travailler en association avec les jeunes de façon à développer et à renforcer leurs compétences réelles et à leur offrir un enseignement et une formation qui les préparent à jouer leur rôle, aujourd'hui et dans l'avenir, dans la gestion et le développement des établissements humains, en ce qui concerne la prise de décisions et les moyens de subsistance à long terme »,

Rappelant également ses résolutions 19/13 du 9 mai 2003 et 20/1 du 8 avril 2005 invitant les gouvernements et autres partenaires à appuyer et mettre en œuvre des stratégies en faveur des jeunes, en particulier des jeunes femmes, pour encourager leur implication et leur participation à la gouvernance locale et nationale aux fins du développement des établissements humains,

Considérant la stratégie intitulée « ONU-Habitat et les jeunes : stratégie pour le renforcement de leur participation »³² où il est dit que l'objectif d'un travail avec les jeunes est « d'aborder de façon intégrée la promotion de la jeunesse urbaine, en accordant une place centrale aux jeunes dans les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, ce qui renforcera en fin de compte l'incidence des travaux du Programme dans la réduction de la pauvreté en zones urbaines »³³,

Prenant acte de la résolution 60/2 de l'Assemblée générale en date du 6 octobre 2005 sur les politiques et programmes impliquant la jeunesse et ayant pris connaissance du rapport sur le développement dans le monde 2007 intitulé « Développement et générations futures » préparé par la Banque mondiale, qui explore les moyens de donner aux jeunes davantage d'occasions de mettre en valeur leur capital humain,

Gardant à l'esprit le rôle important joué par la jeune génération en tant que gardienne de la continuité et de la mémoire institutionnelle de l'expérience accumulée par les gouvernements et par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans la sphère de l'urbanisation,

Sachant que le programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2006-2007 et le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, insistent davantage sur la participation de la jeunesse aux programmes normatifs et opérationnels du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

1. *Prie* la Directrice exécutive de créer un Fonds spécial au sein de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains qui serait appelé « Fonds d'opportunités pour un développement mu par la jeunesse urbaine »,

³¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

³² HSP/CG/20/2/Add.5.

³³ *Ibid.*, par. 19.

destiné à appuyer les initiatives menées par les jeunes dans le cadre du Programme pour l'habitat, du programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de la stratégie globale, dans les domaines suivants :

- a) Mobilisation des jeunes pour aider à améliorer la formulation de politiques en faveur de la jeunesse;
- b) Développement des capacités des gouvernements à tous les échelons, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé, pour assurer une meilleure prise en compte des besoins et des problèmes de la jeunesse;
- c) Fourniture d'un appui à la mise en place de réseaux de communication et d'information axés sur les centres d'intérêt;
- d) Mise à l'essai et démonstration d'approches nouvelles et innovantes en matière de création d'emplois, bonne gouvernance, logement convenable et sécurité d'occupation;
- e) Partage et échange d'informations sur les meilleures pratiques;
- f) Facilitation de la formation professionnelle et de l'octroi de crédits pour promouvoir la création d'entreprises et d'emplois pour les jeunes gens, en collaboration avec le secteur privé et en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et parties prenantes;
- g) Promotion de la prise en compte de la parité hommes-femmes dans toutes les activités en faveur de la jeunesse urbaine.

2. *Prie* la Directrice exécutive de cibler l'appui du Fonds spécial en faveur des jeunes gens qui ont le plus besoin d'une assistance, en particulier ceux des bidonvilles qui sont les plus vulnérables d'entre eux;

3. *Prie également* la Directrice exécutive de créer un comité consultatif qui serait chargé de définir les critères de fonctionnement du Fonds spécial et d'intégrer les questions sur la jeunesse dans les travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ce comité étant constitué de responsables de haut niveau du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, de donateurs et de représentants de la jeunesse, des deux sexes;

4. *Prie en outre* la Directrice exécutive d'intégrer les instruments reliés à l'âge dans le programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en se fondant sur les recommandations du Comité consultatif et dans le cadre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2008-2013;

5. *Prie* la Directrice exécutive d'encourager les agences multilatérales, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à verser des contributions pour doter le Fonds spécial de ressources;

6. *Prie également* la Directrice exécutive d'évaluer le fonctionnement du Fonds spécial et de soumettre un rapport à ce sujet au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session;

7. *Prie en outre* la Directrice exécutive de lui faire rapport, à sa vingt-deuxième session, sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution;

8. *Invite* les gouvernements, dans le cadre des conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain, notamment celles des régions de l'Afrique, de l'Asie et Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes, à prendre en considération le rôle important joué par les jeunes dans l'urbanisation et le développement urbain durables en favorisant des politiques axées sur les jeunes.

7^e séance plénière
20 avril 2007

Résolution 21/7

Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu

Le Conseil d'administration,

Rappelant les paragraphes 187 et 188 du Programme pour l'habitat³⁴, qui constatent que les fonds servant à financer le développement des établissements humains et du secteur du logement proviennent principalement de sources nationales et qu'il serait bon de promouvoir des partenariats efficaces entre les secteurs public et privé en combinant taxes locales et mesures d'incitation fiscale,

Prenant note avec satisfaction du rapport de la Directrice exécutive concernant le dialogue sur le thème spécial de la vingt et unième session du Conseil d'administration intitulé « Urbanisme durable : réduction de la pauvreté urbaine par une action locale axée sur le financement et la planification »³⁵, qui souligne l'importance des partenariats public-privé pour la réduction de la pauvreté et prenant note notamment du paragraphe 37 du rapport susmentionné, qui indique que les partenariats public-privé peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté urbaine en catalysant les activités du marché de manière à favoriser la croissance et la création d'emplois sur une grande échelle,

Notant que la stimulation des partenariats entre les autorités locales et nationales d'une part et les autorités locales et le secteur privé d'autre part doit au cours de ce processus être axée sur la participation communautaire afin d'obtenir un maximum de résultats,

Conscient que dans de nombreux pays en développement et pays à économie en transition le secteur du logement se caractérise par un faible niveau de propriété foncière en milieu urbain, une pénurie de logements à usage locatif abordables et décentes et des unités d'habitation coûteuses et inadaptées, y compris des taudis et des habitations précaires,

³⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

³⁵ HSP/GC/21/3.

Reconnaissant que le logement et les infrastructures associées constituent l'un des principaux secteurs pouvant redynamiser et soutenir la croissance et le développement économiques, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté,

Reconnaissant également que le marché du logement du secteur privé officiel dans la plupart des pays en développement et des pays à économie en transition s'adresse essentiellement aux classes à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé, ignorant les classes à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à faible revenu,

Considérant l'insuffisance de logements à usage locatif et que la grande majorité des citoyens, notamment dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, n'ont pas les moyens d'acquérir leur propre logement compte tenu des prix élevés des habitations et du coût des prêts,

Considérant également que le financement du secteur public et la fourniture directe de logements ont diminué en raison du manque de ressources financières,

Faisant valoir que pour remédier à cette situation, une action gouvernementale en termes de politiques et d'interventions délibérées pour créer un environnement porteur, notamment à l'intention du secteur privé, et faciliter la construction de logements abordables et décents pour tous est nécessaire,

1. *Engage* les gouvernements, notamment dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, à encourager et à stimuler la participation du secteur privé pour fournir des infrastructures et des logements abordables, notamment grâce à des mesures d'incitation, des politiques et des législations favorables;

2. *Invite* les gouvernements, particulièrement dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, à prendre des mesures pour redynamiser et relancer le marché du logement et générer les ressources nationales suffisantes pour fournir des logements abordables et décents aux groupes à faible revenu;

3. *Invite* les Gouvernements à tous les niveaux et les autorités locales, notamment dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, à promouvoir des politiques qui favorisent la participation du secteur privé aux programmes de logement dans les zones urbaines et rurales ainsi qu'à l'amélioration des logements existants et des infrastructures associées de manière abordable;

4. *Exhorte* les gouvernements, notamment dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, à accroître la contribution du secteur du logement à la croissance économique nationale, la création de richesses, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement³⁶;

5. *Prie* la Directrice exécutive, en consultation avec les gouvernements, de promouvoir la prise de mesures d'incitation et de mesures favorables au marché en

³⁶ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 17 : « ...buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment ceux arrêtés au Sommet du Millénaire et connus sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement... ». Voir également résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

tant que stratégie de partenariat durable pour attirer les investissements et les ressources du secteur privé dans la construction de logements abordables sur une échelle suffisamment grande pour avoir un effet significatif sur les moyens d'existence des ménages à faible revenu;

6. *Prie également* la Directrice exécutive de collaborer avec les Gouvernements pour encourager et promouvoir la mobilisation de ressources financières nationales et internationales pour soutenir les investissements du secteur privé dans des logements abordables;

7. *Prie* en outre la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution et de promouvoir le partage des données d'expérience et des meilleures pratiques résultant de l'application de la présente résolution.

7^e séance plénière
20 avril 2007

Résolution 21/8
Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention
et l'amélioration des bidonvilles

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa résolution 20/2 relative à la mise en place de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD), par laquelle la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a été priée d'informer le Conseil d'administration, à sa vingt et unième session, des progrès accomplis par la Conférence et d'indiquer les incidences possibles des résultats de la Conférence sur le programme de travail et le budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Rappelant également la Déclaration de Durban portant création de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD)³⁷ et l'adoption par cet organe du Cadre amélioré de mise en œuvre pour le logement et le développement urbain durables en Afrique³⁸ et, à sa première session extraordinaire, du Mémoire-cadre et du Programme d'action pour la mobilisation des gouvernements et des institutions aux fins de la prévention et de l'amélioration des bidonvilles³⁹, qui ensemble ont servi de base aux accords institutionnels visant la réalisation de la cible 11 de l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement⁴⁰,

³⁷ Reproduite dans l'annexe I du document HSP/GC/20/INF/8.

³⁸ Ibid., annexe II.

³⁹ Disponible à l'adresse www.housing.gov.za/amchud/Content/Framework%20and%20poa%20for%20mobilisation.doc. Voir également le document HSP/GC/21/2, par. 17 sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 20/2 du Conseil d'administration.

⁴⁰ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 17 : « ...buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment ceux arrêtés au Sommet du Millénaire et sont connus sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement... ». Voir également résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Conscient du fait que de nombreux pays africains ne disposent ni des mécanismes financiers ni des capacités institutionnelles nécessaires pour assurer la prévention et l'amélioration des bidonvilles,

Prenant note de la nécessité de se lancer à une plus grande échelle dans la construction de nouveaux logements, d'accroître la disponibilité de terres et de garantir les droits fonciers,

Reconnaissant que le premier Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain a fait preuve jusqu'ici d'un bon esprit de coopération et de volonté politique, de même que son secrétariat exécutif, grâce auquel les travaux de la Conférence ont pu se poursuivre durant ses deux premières années d'existence malgré l'absence de ressources,

Estimant que la mise en place d'un Fonds ou d'un Mécanisme de financement spécial serait la prochaine étape de la démarche visant à stimuler les pays africains pour qu'ils augmentent la part de leurs budgets nationaux consacrée au logement et au développement urbain,

Prenant note de la naissance dans d'autres parties du monde d'organisations régionales similaires à la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain pour aider à la réalisation efficace de la cible 11 de l'Objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement et du programme plus général de développement urbain du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Constatant l'élan généré au cours des dernières années par l'émergence de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain en tant qu'expression de la volonté politique d'appuyer le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'idée de renaissance africaine dont l'Union africaine se fait le champion,

Convaincu que cette volonté politique doit se traduire par des engagements de ressources par les gouvernements africains eux-mêmes si on veut améliorer la productivité des moyens de subsistance de la population pauvre des villes du continent,

1. *Prend note* de la proposition de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain de créer un Fonds/Mécanisme de financement spécial pour l'Afrique pour la prévention et l'amélioration participatives des bidonvilles administré par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en collaboration avec le secrétariat exécutif de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain et se concentrant essentiellement sur le développement de communautés, qui serait appuyé par la communauté internationale et qui serait destiné spécifiquement à lancer et mener des projets pilotes nouveaux et existants, y compris des projets pilotes du Service d'amélioration des taudis, afin de développer l'aptitude des membres de la Conférence à reproduire ces projets à une plus grande échelle, conformément à l'intention de la Conférence de prévenir la prolifération des bidonvilles, d'améliorer ceux dont l'état est réputé extrêmement dangereux, et d'appuyer les éléments critiques identifiés par la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, à savoir les suivants : recherche; recensement des meilleures pratiques; mise en place de systèmes de suivi pour évaluer la réalisation des objectifs fixés en matière de taudis et de bidonvilles; et

diffusion des enseignements tirés de l'expérience afin d'élaborer des politiques et stratégies plus efficaces en matière de développement urbain;

2. *Invite* le secrétariat exécutif de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, en consultation avec les membres de la Conférence, à mener une étude comparative de faisabilité sur la création d'un Fonds africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles, pour examen par la Conférence en 2008;

3. *Prie* la Directrice exécutive, conformément à la résolution 20/2 du Conseil d'administration, de fournir un appui technique au secrétariat exécutif de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain lors de l'exécution de l'étude de faisabilité susmentionnée et d'assurer une coordination et une complémentarité adéquates entre le Fonds envisagé et d'autres instruments financiers, en particulier ceux administrés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains;

4. *Encourage* la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à évaluer les ressources locales et les capacités institutionnelles nécessaires pour fournir le capital de départ et l'appui programmatique permettant de catalyser et de mobiliser l'appui de la communauté internationale;

5. *Lance un appel* aux gouvernements des pays africains, à la communauté internationale, aux États membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et à la communauté des donateurs pour qu'ils apportent leur plein appui à l'étude de faisabilité sur la création d'un Fonds ou mécanisme de financement pour la transposition à plus grande échelle des activités de prévention et d'amélioration des bidonvilles et le suivi ultérieur;

6. *Prie* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains de soumettre un concept similaire aux conférences ministérielles sur le logement et le développement urbain des régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes;

7. *Prie également* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains de faire rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-deuxième session, sur l'application de la présente résolution ainsi que sur les incidences qu'elle pourrait avoir sur le programme de travail et le budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

*7^e séance plénière
20 avril 2007*

Résolution 21/9

Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources

Le Conseil d'administration,

Rappelant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁴¹, entrée en vigueur le 3 septembre 1981,

⁴¹ Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe, 18 décembre 1979.

Rappelant également les liens entre le Programme pour l'habitat⁴², le Programme d'action de Beijing⁴³ et la Déclaration du Millénaire⁴⁴, qui reconnaissent l'importance de la terre, du logement et de la propriété pour les moyens de subsistance des femmes,

Rappelant en outre sa résolution 19/16 du 9 mai 2003 sur les rôle et droits des femmes dans le développement des établissements humains et l'assainissement des taudis, priant les gouvernements de promouvoir des programmes d'octroi de crédits pour le logement et des activités génératrices de revenus qui soient abordables pour les femmes pauvres, en particulier celles souffrant du VIH/Sida,

Ayant à l'esprit le paragraphe 20 de la Déclaration du Millénaire et le paragraphe 58 e) du Document final du Sommet mondial de 2005⁴⁵ par lesquels les dirigeants du monde se sont déclarés résolus à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que moyens efficaces de lutter contre la pauvreté et de garantir l'égalité d'accès des femmes aux moyens de production et aux ressources, y compris la terre, le crédit et la technologie,

Conscient du rôle important des partenariats dans le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme du Programme des Nations Unies pour les établissements humains⁴⁶ ainsi que de celui de la Commission Huairou, de Slum Dwellers International et des autres partenaires des femmes dans la mobilisation des organisations locales de femmes pour participer activement aux activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et à la démarginalisation des femmes,

Soulignant la nécessité d'une action concertée à tous les niveaux pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international et atteindre les cibles sur l'eau et l'assainissement, l'amélioration et la prévention des taudis,

Faisant valoir que les femmes constituent la majorité des citoyens pauvres, notamment celles vivant dans des bidonvilles,

1. *Prie* la Directrice exécutive, en exécutant le Programme pour l'habitat, de promouvoir l'accès aux ressources des femmes à faible revenu, soit à titre individuel, de coopératives ou d'autres formes d'association, en tant que contribution majeure à la mise en œuvre générale du Programme pour l'habitat et à la réduction de la pauvreté urbaine;

2. *Prie également* la Directrice exécutive, en exécutant le Programme pour l'habitat, d'élaborer un plan d'action en faveur des femmes assorti d'indicateurs de résultats sexospécifiques pour garantir des gains concrets et mesurables en vue de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes;

3. *Prie instamment* les gouvernements et leurs partenaires du développement de soutenir les fonds d'accès à la terre et les coopératives de

⁴² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁴³ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁴⁴ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000.

⁴⁵ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005.

⁴⁶ Voir résolution 21/2 du Conseil d'administration, par. 1.

logement en faveur des femmes ainsi que les autres organisations de femmes, y compris les organisations communautaires, qui se consacrent aux questions relatives à la terre, au logement et au financement du logement pour garantir l'accès des femmes à la terre, au logement, à un financement et à la sécurité d'occupation;

4. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport sur l'application de la présente résolution dans son rapport d'activités qu'elle présentera au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session.

*7^e séance plénière
20 avril 2007*

Résolution 21/10

Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 56/206 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, par laquelle l'Assemblée générale encourageait notamment la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à renforcer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains en vue de réaliser le principal objectif énoncé dans la résolution 3327 (XXIX) de l'Assemblée générale adoptée le 16 décembre 1974,

Rappelant également sa propre résolution 19/11 du 9 mai 2003, par laquelle il pria la Directrice exécutive de continuer à travailler avec le Groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement, d'autres banques de développement, le secteur privé et d'autres partenaires compétents pour tester des méthodes sur le terrain dans le cadre de projets pilotes, ainsi que sa résolution 20/18 du 8 avril 2005 demandant à la Directrice exécutive de renforcer le Service pour l'amélioration des taudis de la Fondation,

Rappelant en outre la résolution 61/206 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2006, dans laquelle l'Assemblée générale prenait note de la circulaire du Secrétaire général concernant l'annexe spéciale consacrée à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains⁴⁷ qui a été ajoutée au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁴⁸ et pria le Conseil d'administration d'examiner de façon complète, à sa vingt et unième session, les questions relatives à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, sachant qu'il faut réussir à mobiliser des ressources pour la Fondation⁴⁹,

Prenant note de la circulaire du Secrétaire général relative aux règlement financier et règles de gestion financière,

Conscient de son devoir d'émettre des directives politiques en vue d'assurer que les ressources de la Fondation sont employées de la manière la plus efficace et rentable possible à la réalisation des objectifs de la Fondation,

⁴⁷ ST/SGB/2006/8.

⁴⁸ ST/SGB/2003/7.

⁴⁹ Résolution 61/206 de l'Assemblée générale, par. 1.

Considérant le paragraphe 56 m) du Document final du Sommet mondial de 2005⁵⁰ qui demande aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020, en sachant qu'il faut de toute urgence fournir davantage de ressources pour des logements et infrastructures connexes abordables, la priorité étant de prévenir et d'améliorer les bidonvilles ainsi que d'encourager le soutien à la Fondation et à son Service pour l'amélioration des taudis,

Prenant acte de l'article 305.3.5 de l'annexe spéciale sur les questions de politique, le système et les procédures,

Prenant acte également de la note de la Directrice exécutive sur la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : cadre d'action et projet de procédures et de directives opérationnelles⁵¹,

I

1. *Prie* la Directrice exécutive de poursuivre les travaux de renforcement de la Fondation de manière à accélérer la fourniture de fonds pour la mobilisation de capitaux de départ de ressources financières nationales et autres pour la construction de logements et d'infrastructures connexes en accordant la priorité voulue aux ménages à faible revenu;

2. *Prie également* la Directrice exécutive de créer un Fonds d'affectation spéciale au sein de la Fondation pour appuyer l'introduction d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, comme décrit dans le paragraphe 7 d) iv) de la présente résolution, et d'autres mécanismes de financement novateurs, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le domaine des instruments et réseaux de partenariat tels que le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement et le Service pour l'amélioration des taudis, pour une période d'essai de quatre ans allant de 2007 à 2011, et prie en outre la Directrice exécutive de soumettre pour examen par le Comité des représentants permanents les procédures opérationnelles envisagées pour de telles activités expérimentales, en prenant en considération les éléments pertinents du projet de procédures et directives opérationnelles⁵²;

3. *Décide* que le document HSP/GC/21/5/Add.3 fera l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de l'évaluation finale par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, en 2011, des activités expérimentales menées conformément au paragraphe 7 g) de la présente résolution et d'une analyse des évaluations des risques requises, y compris les implications en matière de ressources des mécanismes proposés dans ce document et des activités mises à l'essai durant la période expérimentale;

4. *Décide* que la prolongation de la mise en œuvre des autres aspects du Règlement financier et des Règles de gestion financière fera l'objet d'un examen par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-troisième session;

⁵⁰ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

⁵¹ HSP/GC/21/5/Add.3.

⁵² Ibid.

5. *Réitère* la demande faite par l'Assemblée générale dans le paragraphe 12 de sa résolution 61/206 pour que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains intensifie la coordination dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des évaluations communes de pays et continue à collaborer avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement, d'autres banques de développement, les organisations régionales et autres partenaires compétents en vue de tester sur le terrain des politiques, pratiques et projets pilotes novateurs afin de mobiliser des ressources destinées à accroître l'octroi de prêts abordables pour l'amélioration des taudis et un développement des établissements humains favorable aux pauvres dans les pays en développement et les pays à économie en transition;

6. *Lance un appel* à tous les gouvernements pour qu'ils contribuent à la Fondation afin d'élargir sa base de financement et d'accroître substantiellement ses ressources financières à des fins générales, permettant ainsi au Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'appliquer intégralement son mandat, y compris l'aide technique au renforcement de la Fondation;

II

7. *Prie* la Directrice exécutive, aux fins de la mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, de s'appuyer sur les éléments suivants :

a) Finalité :

i) Mettre à l'essai sur le terrain des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes de financement novateurs, pour financer des logements pour les citoyens pauvres, des infrastructures et des améliorations dans le cadre des groupes communautaires, y compris lorsque l'on peut compter sur un repaiement mobilisant des capitaux à l'échelle locale;

ii) Renforcer la capacité des acteurs locaux impliqués dans le financement et le développement, pour mener à bien ces opérations et pour aider le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à promouvoir ce type d'opérations;

b) Dispositions institutionnelles :

i) Créer un Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes de financement novateurs au sein de la Fondation, en particulier pour l'exécution d'activités expérimentales;

ii) Créer un Comité de direction et de suivi composé de 12 à 14 personnes nommées en consultation avec le Comité des représentants permanents; en outre, des représentants des gouvernements, des institutions financières internationales, d'organismes des Nations Unies, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales majeures peuvent être invités en tant que participants;

c) Au niveau macro :

Travailler avec les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies compétents, d'autres opérateurs ainsi que les parties

prenantes intéressées, en analysant les conditions requises préalables en vue d'arrangements financiers;

d) Méthodologie :

i) Des arrangements de partenariats sont convenus entre les gouvernements, les autorités locales, les groupes communautaires et les intermédiaires financiers avec lesquels il y a accord de repaiement à terme au Fonds d'affectation spéciale;

ii) Les activités expérimentales sont différentes de celles menées actuellement dans le cadre des dispositions du Fonds pour l'amélioration des taudis et du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, en ce sens que certaines activités de ce premier Fonds sont remboursables tandis que les activités de ce deuxième Fonds ne sont octroyées qu'à titre de subventions;

iii) Les activités expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables sont procurées par des intermédiaires mais excluent l'emprunt, les prêts directs, les garanties ou les investissements sous forme d'actions;

iv) Un manuel d'opérations pratiques décrira le fonctionnement des différentes opérations de prêt de capitaux de départ remboursables et autres mécanismes de financement novateurs, en consultation avec le Comité des représentants permanents et le Comité de direction et de suivi;

v) Une approche régionale équilibrée;

e) Analyse

i) Analyse des options et des différents arrangements de partenariats possibles, y compris entre les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les organes des Nations Unies compétents, le secteur privé et les grandes organisations non gouvernementales;

ii) Analyse des éléments ci-après : coûts des opérations, défauts de paiement, ciblage, service de la dette, taux d'intérêts et risques liés aux fluctuations des taux de change, pour une gestion rationnelle des risques afin d'améliorer le fonctionnement des marchés locaux;

f) Collaboration

Collaboration, complémentarité et partenariat seront les dispositions clés dès le commencement;

g) Évaluation

Les activités du secteur feront l'objet d'évaluations externes, y compris pour évaluer les progrès de la mise en œuvre des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et autres mécanismes de financement novateurs, ainsi que pour évaluer les alternatives en vue d'une mise en œuvre plus efficace;

h) Administration

Des dispositions administratives et financières distinctes régiront le fonctionnement des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ et

autres mécanismes de financement novateurs, comme indiqué dans le Règlement financier et les Règles de gestion financière de la Fondation;

i) La voie à suivre

À la fin des activités expérimentales en 2011, une évaluation sera faite pour guider toute décision du Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur les applications futures potentielles des méthodologies expérimentales;

8. *Prie également* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session sur l'application de la présente résolution.

*7^e séance plénière
20 avril 2007*

Annexe II

Message adressé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, à la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

1. Cette année marque un tournant dans l'Histoire de l'humanité. En effet, pour la première fois, la moitié de la population mondiale vivra dans des villes ou des agglomérations. Cette proportion devrait augmenter de manière spectaculaire dans les années à venir, en particulier dans les pays en développement.
2. La pauvreté urbaine devrait être inacceptable en cette nouvelle ère d'un monde urbanisé. Or, cette même année verra aussi le nombre des habitants des bidonvilles atteindre le chiffre de un milliard dans le monde.
3. Alors que nous poursuivons nos efforts pour réformer et revitaliser l'Organisation, l'une de nos principales priorités doit être de soulager la misère. Davantage d'efforts internationaux concertés seront nécessaires si nous voulons réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement consistant à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici 2020. Un échec se solderait par un risque d'exclusion sociale massive, ce qui aurait des répercussions non seulement au plan national mais aussi au plan international.
4. Une autre raison impérieuse d'améliorer les conditions de vie dans nos villes et nos agglomérations est de réduire leur impact sur les changements climatiques. Selon les estimations, 75 % de la consommation mondiale d'énergie est le fait des villes et 80 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des zones urbanisées. Ce n'est pas un hasard si les changements climatiques sont devenus une préoccupation majeure alors même que le monde est à prédominance urbaine. De plus, les citoyens pauvres sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles rendues plus fréquentes par l'évolution du climat, puisqu'ils vivent généralement dans des lieux peu sûrs, sujets à des catastrophes.
5. J'ai moi-même été témoin personnellement de ces phénomènes en janvier passé, lorsque j'ai visité le bidonville tentaculaire de Kibera à Nairobi. J'y ai constaté l'ampleur de la pauvreté urbaine et entendu des explications sur la complexité des problèmes. Les habitants des taudis ne sont pas sans ressources, mais ils n'ont pas accès à des systèmes de crédits abordables. Les municipalités possèdent des terrains, mais n'ont pas de capitaux pour investir. Les banques ont des liquidités mais n'ont pas de mécanismes pour prêter aux pauvres. J'ai eu le sentiment très net que le temps n'était pas de notre côté.
6. Je suis très heureux que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat se penche sur ces questions. C'est avec intérêt que j'attends le résultat de vos délibérations sur le nouveau Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et sur des mécanismes tels que la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont la nouvelle version du Règlement financier et des Règles de gestion financière a été promulguée en août dernier. Je nourris l'espoir que vos efforts renforceront ONU-Habitat et lui permettront de travailler plus efficacement avec ses partenaires à une urbanisation véritablement durable. Veuillez accepter mes meilleurs vœux de succès pour vos importantes délibérations.

Annexe III

Résumé des déclarations liminaires

A. Déclaration de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, M^{me} Anna Tibaijuka

1. M^{me} Tibaijuka a souhaité la bienvenue aux participants à Nairobi, en sa qualité de Directrice exécutive d'ONU-Habitat et de Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Elle s'est félicitée, en particulier, de la présence du Président de la République du Kenya, M. Mwai Kibaki, qui témoignait de la continuité de son soutien aux travaux du PNUE et d'ONU-Habitat. Elle a félicité M. Achim Steiner pour sa nomination au poste de Directeur exécutif du PNUE et enfin, elle a noté avec satisfaction que la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat s'était encore renforcée depuis son arrivée. Elle a également félicité M^{me} Inga Björk-Klevby à l'occasion de sa nomination au poste de Directrice exécutive adjointe d'ONU-habitat.

2. M^{me} Tibaijuka a appelé l'attention sur la collaboration entre ONU-Habitat et le Gouvernement kényan dans le cadre du programme conjoint pour l'amélioration des taudis et s'est déclarée heureuse de constater que le financement du logement et l'amélioration des taudis étaient désormais intégrés dans les budgets nationaux. Elle a évoqué la récente visite du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, au bidonville de Kibera à Nairobi, qui avait donné le signe de sa solidarité avec les 750 000 personnes vivant là et son soutien aux travaux d'ONU-Habitat. Elle a souligné que, pour la première fois dans l'Histoire de l'humanité, en 2007, la moitié de la population mondiale vivrait en zone urbaine. Malheureusement, le taux d'apparition des bidonvilles était presque le même que celui de la croissance urbaine, en sorte que le nombre total d'habitants de taudis allait atteindre en 2007 le chiffre de un milliard.

3. M^{me} Tibaijuka a également appelé l'attention sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013, qui était le fruit de consultations intensives avec les États membres et les partenaires. Le Plan était conçu pour renforcer le rôle de catalyser d'ONU-Habitat pour une mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Plan constituait un ensemble d'objectifs et d'activités stratégiques pour l'accomplissement de la mission et de la vision d'ONU-Habitat. Le Plan reconnaissait qu'une urbanisation durable exigeait la participation de tous et, en conséquence, il encourageait la constitution de nouvelles alliances avec les États membres ainsi qu'avec d'autres organismes, programmes et fonds des Nations Unies; et aussi avec les institutions financières nationales et internationales; un autre élément important du Plan était son appel à la mise en place d'un mécanisme de fonds renouvelables.

4. M^{me} Tibaijuka a ensuite félicité Shaikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre du Royaume du Bahreïn depuis 1971, lauréat d'une mention spéciale au Tableau d'honneur d'Habitat. La politique qu'il menait pour assurer l'avènement d'un développement durable en luttant contre la pauvreté avait permis d'améliorer les conditions de vie de tous et constituait un exemple des meilleures pratiques en matière de gouvernance urbaine. ONU-Habitat serait honorée de

travailler aux côtés du Gouvernement du Bahreïn pour généraliser cette démarche et inviter d'autres à la suivre.

B. Déclaration du Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner

5. Le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, a souligné que, pour la première fois dans l'Histoire de l'humanité, la majorité de la population vivait en milieu urbain, dans des villes tentaculaires dominées par le gratte-ciel, qui faisaient miroiter au plus grand nombre l'espoir souvent illusoire d'échapper à la pauvreté. Le thème retenu pour la session en cours du Conseil d'administration, une urbanisation durable, revêtait une grande importance pour le PNUE. Le PNUE et ONU-Habitat, deux organisations sœurs ayant leur siège au même endroit, s'étaient engagées à analyser soigneusement, dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action », le lien entre la condition humaine et la viabilité à long terme de la planète. La collaboration entre ces deux organismes portait déjà ses fruits, puisqu'un cadre stratégique commun était déjà en cours d'élaboration pour institutionnaliser la coopération entre ces deux organismes. Un rapport sur la ville de Nairobi était en cours d'élaboration dans le cadre de l'initiative l'Avenir de l'environnement mondial, dont les résultats préliminaires seraient rendus publics à la session en cours; cette initiative offrait un excellent exemple de collaboration entre les Nations Unies et une autorité locale.

6. Le lien entre le développement durable et l'environnement était enfin reconnu, même si les changements climatiques étaient encore perçus comme un sujet de distraction par rapport à la satisfaction des besoins essentiels. Il importait de comprendre les liens entre environnement et urbanisation, puisque, par exemple, plus de 80 % des émissions de gaz à effet de serre provenaient des centres urbains. Les choix faits aujourd'hui dans différents domaines, comme par exemple en matière de planification urbaine et de transport, ainsi que les choix de société, engageraient non seulement les générations actuelles mais aussi les générations futures. Il fallait donc s'efforcer de libérer ces générations futures en faisant dès aujourd'hui les bons choix en matière de gestion.

7. Le Directeur exécutif a souligné qu'il fallait revitaliser la famille des Nations Unies en lui donnant le sentiment d'avoir un but commun et il a souligné que les Conseils d'administration du PNUE et d'ONU-Habitat devaient être la tribune privilégiée où débattre les problèmes communs. Il importait de réaliser que les décisions prises dans les villes affectaient les populations au-delà des limites des villes. L'empreinte écologique des zones urbaines était à la fois un défi et une source d'opportunités pour les planificateurs, les populations et les écosystèmes; c'est pourquoi il fallait replacer l'urbanisation dans le contexte de l'interaction entre zones urbaines et zones rurales. Des technologies nouvelles et novatrices étaient indispensables pour faire face aux défis posés par l'urbanisation. En guise de conclusion, M. Steiner a souhaité aux représentants une session réussie et productive et il a souligné l'engagement, tant du PNUE que d'ONU-Habitat, à poursuivre la collaboration déjà instaurée.

C. Message de Sheikh Khalifa bin Salma al Khalifa, Premier Ministre du Bahreïn

8. M. Fahmi Al Jowder, Ministre des travaux publics et du logement du Bahreïn, a remercié le Kenya pour l'accueil réservé à sa délégation et il a transmis les salutations du Premier Ministre et du peuple du Royaume du Bahreïn. Il a ensuite donné lecture d'un message de S. E. Sheikh Khalifa bin Salman al Khalifa, Premier Ministre du Bahreïn, remerciant ONU-Habitat de lui avoir décerné une mention spéciale au Tableau d'honneur d'Habitat 2006. Au cours de ses 35 années de carrière, le Premier Ministre s'était entièrement dévoué aux problèmes de développement économique, en vue d'éliminer les causes profondes de la pauvreté en coopération avec la population. La mention spéciale d'ONU-Habitat montrait que ses efforts allaient dans la bonne direction, ce dont il y avait tout lieu de se réjouir. Le Bahreïn, qui entendait participer activement et avec intérêt à la session du Conseil d'administration, avait une expérience inestimable à partager en matière de politiques du logement, développement social et gouvernance urbaine, tous éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement. Le Bahreïn possédait une expérience considérable des systèmes de financement du logement, Sheikh Khalifa était convaincu qu'ONU-Habitat saurait relever le défi et assurer la fourniture d'un logement convenable à tous et que la session en cours déboucherait sur des solutions aux problèmes auxquels le monde se trouvait confronté dans ce domaine.

D. Déclaration du Président de la République du Kenya, M. Mwai Kibaki

9. Le Président Kibaki a souhaité la bienvenue aux participants à la session, et s'est déclaré satisfait du thème retenu pour la session, une urbanisation durable axée sur l'action locale. Il s'est également félicité de ce que l'accent serait mis sur le financement et la planification, cruciaux pour un développement durable des centres urbains, où un financement et des capacités inadéquates au fil des ans s'étaient avérés les plus grands obstacles à une action efficace. Le choix du thème spécial reflétait également l'urbanisation rapide de la planète, où la population des villes croissait rapidement à mesure que les jeunes affluaient vers les centres urbains. Compte tenu de l'intensification des mouvements de population, les villes les plus larges du monde se trouvaient dans les pays en développement. Le défi consistait à gérer cette croissance de manière durable et à confronter les problèmes posés par la fourniture de logements adéquats et d'un coût abordable. Les établissements spontanés proliféraient sans planification et manquaient d'assainissement, de services essentiels et d'infrastructures sociales, en particulier d'écoles et de forces de police; de plus, les possibilités d'emploi y étaient rares. L'effet cumulé de ces facteurs négatifs était que les migrants en provenance des zones rurales s'y trouvaient encore plus démunis qu'auparavant et qu'ils y étaient de surcroît plus exposés à la criminalité et à l'insécurité, de sorte qu'ils finissaient par former une classe défavorisée en permanence avec tous les problèmes qui s'ensuivaient.

10. Une urbanisation durable supposait que les autorités locales soient en mesure de fournir des services adéquats. L'absence d'eau potable, de ramassage des ordures ménagères et d'assainissement, de logements bon marché et de moyens de transport publics efficaces était souvent attribuée à la faiblesse et au manque de ressources des collectivités locales. Le gouvernement central était souvent contraint

d'intervenir, mais les mesures prises ne pouvaient être que temporaires et n'offraient pas de solutions à long terme. Les citoyens eux-mêmes devaient participer à la solution des problèmes et devaient veiller à ce que les autorités locales soient tenues de rendre des comptes aux résidents et aux entreprises de la localité. Des partenariats vigoureux et efficaces devaient être établis entre les autorités locales, les résidents et les milieux d'affaires; de leur côté, les autorités municipales devaient trouver des sources fiables de revenu et attirer et retenir le personnel hautement qualifié afin de planifier les besoins futurs des centres urbains.

11. M. Kibaki a ensuite présenté quelques-unes des mesures prises au Kenya pour relever les défis posés par l'urbanisation et veiller à ce qu'elle soit bien gérée. Le Gouvernement avait lancé, avec ONU-Habitat et d'autres partenaires, un certain nombre de mesures pour assurer une urbanisation durable, notamment le programme d'amélioration des taudis au Kenya qui envisageait d'améliorer les conditions de vie de plus de 5,4 millions de citoyens à travers le pays, pour un coût de 12 milliards de dollars échelonné sur 13 ans. Le Gouvernement kényan avait créé un Fonds de logement et d'infrastructures à bas prix rassemblant des ressources du Gouvernement et du secteur privé. Il avait versé 7 millions de dollars par an au cours des deux exercices financiers écoulés et doublerait ce montant dans l'année à venir. La construction de 600 logements dans le bidonville de Kibera à Nairobi avait commencé; des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement étaient en cours de réfection dans le village de Soweto à Nairobi; et des travaux analogues avaient été entrepris à Mombasa et à Kisumu. La stratégie d'amélioration des taudis menée par le Kenya prévoyait également des mesures pour prévenir l'apparition de nouveaux bidonvilles, ce qui exigeait une stratégie de planification urbaine. Un projet de politique foncière allait être présenté au Parlement en la session parlementaire en cours. Le Gouvernement kényan reconnaissait que les autorités locales avaient un rôle central à jouer et il avait donc pris des mesures pour faciliter la consultation et la participation des populations locales à la fixation des priorités en matière de développement et de budgétisation.

12. Enfin, M. Kibaki a exprimé l'espoir que l'échange d'idées et de meilleures pratiques qui aurait lieu à la session en cours du Conseil d'administration contribuerait à améliorer la manière de faire face à l'urbanisation rapide à laquelle on assistait dans le monde entier et il a reconnu le soutien apporté par le PNUE et ONU-Habitat à cet effet. Enfin, il a remercié l'Organisation des Nations Unies d'avoir élevé l'Office des Nations Unies à Nairobi au même niveau que les autres Offices des Nations Unies; enfin, il se félicitait de la décision prise par le Secrétaire général de l'ONU d'appuyer ONU-Habitat dans l'assistance apportée à l'amélioration des taudis dans le bidonville de Kibera.

Annexe IV

Débat d'experts sur le financement de logements et infrastructures abordables dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies réformée

1. En présentant le groupe, la Présidente, M^{me} Björk-Klevby, Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, a fait observer que le financement était un thème important de la vingt et unième session. Dans le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, il était demandé de poursuivre et de développer la constitution d'alliances avec tous les partenaires soucieux de changer les choses, y compris les institutions financières. L'Assemblée générale avait demandé que le Conseil d'administration donne un nouveau souffle à la Fondation, y compris en favorisant la participation d'acteurs nationaux, et l'organisation avait entrepris de conclure des partenariats stratégiques à cet effet. Les partenaires financiers et en matière de développement, recherchaient des formes de collaboration novatrices aux fins d'atténuation de la pauvreté. Les membres du groupe avaient été invités à faire état des initiatives en matière de collaboration et des mesures novatrices dans ce domaine afin d'apporter leurs contributions au débat qui aurait lieu durant la session.

2. Le Vice-Président de la Banque africaine de développement, M. Mandla Gantsho, a indiqué qu'au sein de la communauté des bailleurs de fonds destinés au développement, l'on était parvenu depuis longtemps à la conclusion que pour atténuer la pauvreté et favoriser la croissance économique il fallait développer les infrastructures. Les domaines où il fallait en priorité investir étaient ceux du logement et des habitations, de la création d'emplois, de l'éducation, de la santé, de la sécurité et du développement culturel. Le rôle des institutions financières et des institutions s'occupant du développement était triple : amorcer le financement, collaborer au développement et favoriser l'échange des connaissances. Le savoir de la Banque africaine de développement et de ses partenaires devrait être utilisé pour renforcer les moyens des gouvernements en matière de renforcement des capacités. Les partenaires devraient être mobilisés pour mieux répartir les risques entre partenaires compétents, favoriser la participation des communautés et harmoniser les interventions. Des réponses novatrices étaient nécessaires en matière de conception et de mise en œuvre des solutions et d'accès des pauvres aux crédits. Il fallait prendre conscience des priorités des pauvres, telles que la nécessité d'avoir un emploi rémunérateur, et s'employer à les concrétiser de façon que les déshérités puissent résoudre eux-mêmes le problème du logement. Il conviendrait de développer les marchés locaux de capitaux et les partenariats devraient être favorisés pour créer des emplois tandis que les constructeurs de logements devraient utiliser les matériaux locaux et autochtones.

3. Le Directeur de la Banque asiatique de développement, M. Woonchong Um, a indiqué que les centres d'intérêt de sa banque avaient évolué au fil des ans mais que son objectif d'ensemble demeurait l'atténuation de la pauvreté. En 2002, elle avait conçu une nouvelle stratégie d'atténuation de la pauvreté dont le principal objectif consistait à favoriser les investissements dans le développement des infrastructures urbaines. La Banque avait adopté une approche stratégique et programmatique à long terme de ses activités; au nombre des innovations figuraient les financements en monnaie locale et les prêts souverains. La Banque attachait une grande importance à la constitution de partenariats efficaces. En conséquence la Banque

asiatique de développement avait collaboré avec ONU-Habitat dans un certain nombre de domaines, en particulier dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement et du programme intitulé « De l'eau pour les villes asiatiques ». La Banque collaborait avec le Forum Asie-Pacifique de l'eau à l'organisation du premier Sommet Asie-Pacifique de l'eau, qui aurait lieu au Japon en décembre 2007.

4. M. Larry Hannah, Principal économiste de la Banque mondiale pour la région de l'Europe et de l'Asie centrale, s'est attaché à faire l'historique de la collaboration entre la Banque mondiale et ONU-Habitat; il a souligné les tendances influant sur l'ordre du jour de la vingt et unième session et la façon dont celles-ci avaient agi sur les travaux de la Banque et le financement de logements et infrastructures abordables. Dès le début des années 70, la Banque mondiale avait entrepris d'œuvrer en faveur d'une urbanisation durable et avait engagé une collaboration avec ONU-Habitat au milieu des années 80 – relation fondée sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence – y compris dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, du programme de gestion urbaine, du programme d'élaboration des indicateurs du logement et, probablement avec le grand succès, dans le cadre de leur entreprise conjointe dénommée « L'Alliance des villes ». Les questions urbaines avaient pris davantage d'importance grâce aux travaux de la Banque mondiale. Celle-ci avait entrepris d'étudier le rôle des villes et des autorités locales dans le domaine des changements climatiques. M. Hannah a exposé les éléments déterminants des interventions dans le domaine du financement de logements abordables, à savoir les droits de propriété, le secteur financier, l'administration locale et les politiques du logement, et il a souligné l'importance que revêtait la collaboration tant au sein des organisations qu'aux niveaux national et international.

5. M. Kibby Kirithi, Directeur et fondateur de la Société kényane Baraka Africa Equity Fund a déclaré qu'il ressortait de son expérience que le principal obstacle au logement abordable au Kenya n'était pas le manque de capitaux nationaux mais plutôt l'insuffisance de l'offre de logements. Le défi consistait à mobiliser les capitaux internes disponibles aux fins d'investissements sociaux et à encourager les promoteurs à s'intéresser aux logements abordables. Soulignant l'importance de la participation du Gouvernement, sous forme par exemple de prix intéressants pour la fourniture de logements abordables, il a salué la sensibilité du Gouvernement kényan à cet égard. ONU-Habitat, avait joué un rôle déterminant en matière de facilitation et d'innovation et était l'un des principaux partenaires de la société Equity Fund dans ce domaine.

6. Le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner a fait observer que l'urbanisation en cours, notamment dans les pays en développement, laissait à désirer. Le marché du logement quoique souvent dynamique, était loin de répondre aux besoins en ce qui concernait les logements abordables offerts aux pauvres; il était nécessaire de s'intéresser aux déficiences des politiques et du marché pour remédier au fait que les politiques institutionnelles et sectorielles étaient compartimentées alors qu'elles devraient être intégrées. En dépit des rapports existant de longue date entre les institutions financières internationales et le système des Nations Unies, leur collaboration avait souvent été défectueuse. Il était nécessaire de créer des partenariats complémentaires entre les institutions, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les marchés de capitaux privés, entre autres, pour s'attaquer à la pauvreté et favoriser la

viabilité de l'environnement. La façon dont la viabilité de l'environnement avait été prise en compte par l'urbanisation était loin d'être efficace. Les politiques en vigueur en matière d'urbanisation ne permettaient pas de tenir compte des dimensions sociales et écologiques. Il importait de considérer le développement des infrastructures urbaines dans l'optique des pauvres. Il existait de nombreuses solutions favorables aux pauvres telles que la création de passages piétons et de pistes cyclables sur les routes à chaussées séparées ou la collecte des eaux de pluie et l'efficacité énergétique des logements à bas prix, solutions qui étaient simples et peu coûteuses et très avantageuses pour les pauvres.

Annexe V

Déclaration de politique générale de M^{me} Anna Tibaijuka, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, sur les points 5, 6 et 8 de l'ordre du jour

1. M^{me} Tibaijuka a indiqué qu'en formulant le programme proposé et l'organisation des travaux, on s'était efforcé de parvenir à un équilibre judicieux entre concertation et prise de décision. Trois questions de fond essentielles étaient inscrites à l'ordre du jour : le thème spécial de la session en cours du Conseil d'administration; le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013; et le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2008-2009.

2. Le thème spécial – urbanisation durable : réduction de la pauvreté urbaine par une action locale axée sur le financement et la planification – découlait directement de la troisième session du Forum urbain mondial, tenu à Vancouver (Canada) en juin 2006. Le document consacré à ce thème dont le conseil était saisi donnait un aperçu des idées et pratiques actuelles en matière de planification participative et de financement des établissements humains. Des mesures novatrices étaient nécessaires pour amener un vaste éventail d'acteurs à prendre part à la planification et aux investissements afin de tirer parti du milieu urbain.

3. Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme comportait trois volets : un élément stratégique, un élément institutionnel et une stratégie de mobilisation des ressources. La vision d'ONU-Habitat – « Urbanisation durable grâce au Programme pour l'habitat » – est maintenant bien exposée dans le Plan. Appelant notamment l'attention sur l'accent mis sur des modalités novatrices de financement des établissements humains, M^{me} Tibaijuka a déclaré que la révision proposée des procédures et directives opérationnelles pouvait permettre de combler les lacunes indéniables qui existaient en ce qui concernait les logements abordables et les services essentiels destinés aux pauvres grâce à une approche favorisant la viabilité du financement. Le Plan contribuait à la réforme institutionnelle et à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies car il mettait l'accent sur une gestion axée sur l'obtention de résultats et la responsabilité.

4. S'agissant de la stratégie de mobilisation des ressources, qui était un élément du Plan, elle a remercié les donateurs qui avaient permis de quintupler le financement depuis 2002, date à laquelle ONU-Habitat était devenue un programme, même si certaines faiblesses demeuraient dont le déséquilibre entre les contributions allouées à des fins précises et celles qui étaient allouées à des fins générales et l'imprévisibilité du financement. La stratégie cherchait à remédier à ces problèmes en consolidant la base financière actuelle, en visant à l'adoption d'un barème de contributions volontaires et en adoptant un plan plus vigoureux en matière de communication afin qu'ONU-Habitat ait encore une plus grande visibilité.

5. L'une des principales activités au titre du domaine de concentration 3 du Plan consistait en une campagne de promotion de plans d'action nationaux et urbains prévoyant la construction de logements abordables satisfaisants dans tous les pays où ils seraient mis en œuvre. Une campagne chercherait à amener les partenaires, y compris le secteur privé, à mobiliser des ressources financières destinées à la construction de logements abordables, qui réduirait de 10 % chaque année, entre

2008 et 2013, la pénurie de logements. Dans un premier temps, il importait que les gouvernements inscrivent les activités en matière d'urbanisation visant les pauvres dans leurs plans et budgets nationaux de développement. Là où l'on fera preuve de volonté politique, ONU-Habitat mettrait à disposition ses compétences en matière d'organisation des communautés, de renforcement des capacités et de formulation des politiques.

6. La question foncière était au cœur de l'instabilité et de la faiblesse de la croissance économique dont pâtissaient nombre de villes. Pour contribuer au traitement de cette question complexe, il fallait mieux réorienter le réseau mondial d'outils fonciers d'ONU-Habitat. Elle invitait les États membres à faire en sorte que la sécurité d'occupation ne soit pas refusée aux femmes en raison de pratiques discriminatoires en matière d'héritage. Elle a également appelé l'attention sur la vulnérabilité des citoyens pauvres aux changements climatiques et a indiqué qu'ONU-Habitat collaborerait étroitement avec le PNUE pour développer les moyens permettant d'agir au niveau local dans ce domaine.

7. On indiquait dans le programme de travail et le budget pour 2008-2009 qu'une augmentation de 15 millions de dollars était nécessaire pour entreprendre la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Il était temps qu'ONU-Habitat investisse dans ses propres capacités afin de pouvoir fonctionner à plein rendement.

8. Toutefois, elle a souligné que le thème, le Plan, le programme de travail et le budget n'étaient pas des fins en eux-mêmes mais des points de départ sur la voie menant à une ONU-Habitat mieux centrée, plus cohérente et mieux adaptée.

Annexe VI

Résumés établis par le Président du Conseil d'administration du segment de haut niveau et du dialogue sur le thème spécial de la vingt et unième session

A. Introduction

1. Le segment de haut niveau de la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a consisté en quatre séances plénières tenues les 16, 17 et 18 avril 2007. Les débats ont porté sur les questions suivantes : activités d'ONU-Habitat, y compris les questions de coordination (point 5 de l'ordre du jour); dialogue sur le thème spécial de la vingt et unième session du Conseil d'administration (point 6 de l'ordre du jour); et Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013 (point 8 de l'ordre du jour).

B. Résumé des débats de haut niveau sur les points 5, 6 et 8

2. De nombreux représentants ont remercié chaleureusement le Gouvernement et le peuple kenyans de leur hospitalité et de l'accueil réservé à la vingt et unième session. La plupart des représentants ayant pris la parole ont félicité le Président de la vingt et unième session ainsi que les membres du Bureau de leur élection. Nombre de représentants ont félicité la Directrice exécutive pour sa réélection au poste de Directrice exécutive d'ONU-Habitat et sa nomination au rang de Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et ont loué sa déclaration de politique générale circonstanciée. Des représentants des pays en développement ont exprimé leurs remerciements pour l'appui qui avait été fourni à leurs délégations afin qu'elles assistent à la vingt et unième session du Conseil d'administration; nombre d'entre eux ont fait état des domaines dans lesquels ils collaboraient avec ONU-Habitat dans leurs pays et ont exprimé leur reconnaissance à la Directrice exécutive ainsi qu'à son organisation, notamment pour les travaux préparatoires de la session en cours du Conseil d'administration.

3. Le représentant du Sri Lanka a remercié la Directrice exécutive d'avoir manifesté personnellement son intérêt pour les activités de reconstruction entreprises dans son pays après le tsunami. Le représentant de l'Indonésie a également exprimé sa satisfaction à ONU-Habitat, aux pays donateurs et aux organisations internationales pour leurs contributions aux activités de redressement et de reconstruction engagées dans son pays. Le représentant de la République démocratique du Congo a invité la Directrice exécutive à se rendre dans son pays pour constater directement la nécessité d'entreprendre d'urgence des activités de reconstruction. Il a également demandé qu'ONU-Habitat appuie le programme de démilitarisation, de démobilisation et de réintégration sociale que son pays avait entrepris et qui nécessiterait la construction de logements.

4. À cet égard, un certain nombre de représentants ont appelé l'attention sur la nécessité d'amener ONU-Habitat à s'impliquer davantage dans le développement d'établissements humains durables dans les régions touchées par les conflits.

5. Des représentants ont indiqué que l'on était entré dans une nouvelle aire urbaine caractérisée par le fait que la moitié de l'humanité vivait en milieu urbain et que les établissements informels constituaient les quartiers des villes se développant le plus rapidement; un univers urbanisé offrait, selon eux, des possibilités et soulevait des problèmes.

6. Plusieurs représentants ont indiqué que les administrations locales et les gouvernements étaient responsables au premier chef des interventions permettant de traiter les problèmes d'urbanisation et ils ont souligné l'importance que revêtait la collaboration entre les administrations locales et les gouvernements pour satisfaire les nouveaux besoins locaux tout en répondant aux priorités nationales. À cet égard, un représentant de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis a souligné qu'il importait d'adopter le projet de directives sur la décentralisation et le renforcement des administrations locales.

7. Plusieurs représentants ont insisté sur le fait qu'il fallait tenir les engagements et atteindre les objectifs convenus par la communauté internationale dans leur ensemble, y compris ceux consistant à fournir des logements satisfaisants à tout un chacun et à développer les établissements humains dans un univers en voie d'urbanisation. À cet égard, plusieurs représentants ont demandé que la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains soit renforcée. Toutefois, le représentant de l'Union européenne a demandé instamment que tout renforcement de la Fondation soit conforme au rôle de l'organisation dans le cadre de l'architecture internationale en matière d'assistance.

8. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables au renforcement de l'Office des Nations Unies à Nairobi en tant que siège d'ONU-Habitat et du PNUE, s'agissant du seul siège des Nations Unies situé dans un pays en développement.

9. Des représentants ont souligné l'importance que revêtaient les partenariats en tant qu'élément prépondérant pour les activités d'ONU-Habitat et ils ont souligné l'utilité de la coordination aux niveaux national, régional et international. Ils ont demandé que les partenaires d'ONU-Habitat, notamment les secteurs public et privé, participent davantage et plus efficacement et qu'une coopération et une coordination plus efficaces soient instituées entre ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies compétents, dont le PNUE.

10. Un représentant a déclaré que son Gouvernement appuyait activement les activités d'ONU-Habitat concernant le développement social des établissements humains arctiques et il a souligné la nécessité d'améliorer la coopération avec d'autres organisations dans ce domaine, en particulier le PNUE et le Conseil de l'Arctique. Un autre représentant s'est félicité du développement de la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat mais a indiqué qu'il devrait y avoir aussi une interaction plus étroite entre les Comités des représentants permanents des deux organisations. Un représentant a indiqué qu'il était nécessaire de rapprocher ONU-Habitat des localités en renforçant la coopération avec les pays.

11. Un représentant d'un petit État insulaire en développement a exprimé l'espoir que les États insulaires seraient intégrés aux projets et programmes d'ONU-Habitat et que l'une des issues de la session en cours consisterait en un engagement à poursuivre l'aide fournie pour développer durablement les établissements de ces États insulaires de façon à assurer la mise en œuvre des éléments de la Stratégie de Maurice pour une application plus poussée du Programme d'action pour le

développement durable des petits États insulaires en développement⁵³ concernant les établissements humains.

12. De nombreux représentants se sont félicités du fait qu'au cours de la session l'accent avait été mis sur le thème de l'urbanisation durable et sur les mesures entreprises localement pour atténuer la pauvreté urbaine en insistant sur le financement et la planification. À cet égard, d'aucuns se sont déclarés favorables à l'initiative de la Directrice exécutive visant à instituer une journée internationale du logement abordable. Un représentant, également favorable à l'initiative de la Directrice exécutive, a annoncé qu'il consulterait son Gouvernement au sujet de la possibilité d'organiser cette journée dans son pays.

13. Les ministres du logement de l'Inde et de la République islamique d'Iran ont appelé l'attention sur la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et les établissements humains, qui s'était tenue à New Delhi, du 13 au 16 décembre 2006, en coopération avec ONU-Habitat et durant laquelle la République islamique d'Iran avait été choisie pour abriter la deuxième Conférence, qui se déroulerait à Téhéran en 2008.

14. Un certain nombre de représentants se sont déclarés favorables au programme de travail et au budget d'ONU-Habitat pour la période biennale 2008-2009, et ont accueilli avec satisfaction le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 en tant que fondement du renforcement d'ONU-Habitat et important jalon de l'organisation. Les domaines sur lesquels il se concentrait expressément témoignaient d'une évolution positive qui contribuerait à un meilleur ciblage des activités de l'organisation. Un représentant se félicitait en particulier de l'accent mis sur l'efficacité de la communication, la promotion de politiques foncières et de logement axées sur les pauvres, et la mise en place d'infrastructures urbaines sans danger pour l'environnement.

15. Des représentants ont fait observer qu'un Plan à moyen terme solide serait déterminant en ceci qu'il garantirait une approche programmatique plus fine et l'élargissement de la base financière d'ONU-Habitat; ils ont conclu en déclarant que le Conseil d'administration à sa vingt et unième session devrait par conséquent être favorable à la fourniture des ressources additionnelles nécessaires au cours de l'exercice biennal 2008-2009 pour que la mise en œuvre fructueuse du Plan à moyen terme soit garantie. À propos du Plan, un représentant a souligné qu'il importait de renforcer le rôle que jouait ONU-Habitat en matière de préinvestissement. Un intervenant se félicitait du fait que le Plan mette l'accent sur les données et les résultats mesurables, car cela mènerait à une plus grande transparence. Un autre représentant a toutefois indiqué que le rôle fondamental joué par les femmes au sein des communautés locales n'apparaissait pas suffisamment dans le Plan. Un autre représentant, tout en se déclarant, en gros, favorable au Plan, demandait plus d'informations sur, entre autres, le pourcentage de ressources qui seraient allouées aux activités normatives et le pourcentage qui serait accordé aux activités opérationnelles d'ONU-Habitat; la question de savoir si la Directrice exécutive envisageait de définir un programme efficace en matière de dépenses de fonctionnement et comment seraient déterminés les objectifs en matière d'efficacité

⁵³ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

et les progrès mesurés; comment et quand serait mise en œuvre une gestion axée sur l'obtention des résultats; sur les partenaires avec lesquels ONU-Habitat envisageait de collaborer ainsi que sur les dispositions qui seraient prises pour développer les synergies opérationnelles. De plus, il estimait que de nouvelles analyses et consultations étaient nécessaires pour déterminer la nature du rôle d'ONU-Habitat en matière de financement.

16. Des représentants ont estimé que pour qu'ONU-Habitat dispose de ressources financières prévisibles et suffisantes, y compris pour le Plan à moyen terme, il fallait qu'un cadre pluriannuel de financement soit établi. Un représentant a indiqué qu'il était nécessaire de mettre au point des mécanismes permettant de réduire la dépendance de l'organisation de contributions volontaires et imprévisibles; il proposait, à cette fin, que les États envisagent de maintenir leurs contributions à leur niveau ou de les accroître et qu'ils adoptent un système d'annonce de contributions pluriannuelles. À cet égard, la représentante de la Norvège a indiqué que son Gouvernement se proposait d'accroître sa contribution destinée à des fins générales pour 2007 et 2008, laquelle passerait de 15 à 25 millions de couronnes, soit un montant annuel équivalent approximativement à 4 millions de dollars. Le représentant du Kenya a annoncé que son pays s'était engagé à accroître sa contribution, qui passerait de 50 000 à 60 000 dollars dès la période 2007-2008, et pour les trois années suivantes. Le représentant du Rwanda a annoncé que son Gouvernement s'engageait à accroître sa contribution annuelle, la portant ainsi à 5 000 dollars alors qu'elle n'était que de 400 dollars. Le représentant de la Fédération de Russie a également annoncé une augmentation de la contribution annuelle de son pays qui passera de 200 000 à 400 000 dollars à compter de 2007.

17. Un représentant s'est toutefois déclaré préoccupé par le fait qu'un pourcentage important du budget d'ONU-Habitat était consacré à la rémunération de travaux de consultants et à l'organisation d'ateliers, et que de ce fait, peu de fonds étaient destinés à des projets concrets concernant les communautés pauvres ciblées; il a instamment demandé à la Directrice exécutive de contrôler les dépenses et de veiller à ce que les fonds soient utilisés au profit des pays et destinataires visés. Il a également noté avec préoccupation que les organismes des Nations Unies avaient de plus en plus tendance à fonder leurs décisions en matière d'allocation des ressources aux États membres sur des critères politiques.

18. S'agissant du mécanisme de financement novateur, le Compte de fonds renouvelables, autorisé par les nouveaux règlement financier et règles de gestion financière promulgués par le Secrétaire général, le représentant du Groupe des 77 et la Chine se sont déclarés favorables à la mise en œuvre d'une approche expérimentale par étapes des projets financés par ce compte au niveau national. D'autres représentants se sont également déclarés en faveur du compte et ont proposé la création d'un fonds africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles à ONU-Habitat pour favoriser une augmentation de l'aide publique au développement. Un représentant, notant que son Gouvernement était particulièrement réservé en ce qui concernait le barème indicatif des contributions volontaires, a déclaré que de plus amples éclaircissements seraient nécessaires avant qu'une décision puisse être prise en ce qui concernait le Compte de fonds renouvelables. Un autre représentant a lancé une mise en garde afin que l'on évite d'entreprendre la mise en œuvre précipitée du mécanisme de fonds renouvelables et a proposé que l'on étudie toutes les autres solutions possibles avant la vingt-deuxième session du Conseil d'administration au cours de laquelle la question

pourrait être réexaminée. Un représentant était favorable à l'expérimentation, dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des taudis et du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, d'opérations de prêt de capitaux de départ remboursables.

19. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables au nouveau cadre normatif et opérationnel amélioré d'ONU-Habitat qui constituait un progrès nécessaire dans la voie de la réalisation des objectifs d'ONU-Habitat. Toutefois, le représentant de l'Union européenne a souligné que tout développement envisagé devrait être jugé à l'aune du rôle de catalyseur que jouait l'organisation, de ses avantages comparatifs, de ses ressources limitées et de ses moyens institutionnels comparés à ceux d'autres organismes et institutions. Un représentant a souligné que le rôle joué par ONU-Habitat dans le domaine des établissements humains était, d'abord et avant tout, normatif et que l'organisation était bien placée pour aider à établir les meilleures pratiques et à fournir une tribune pour le dialogue ainsi que les compétences techniques. Il a également insisté sur le rôle joué par l'organisation afin de favoriser l'action au niveau local en fournissant des avis techniques et en assurant la gestion des connaissances. Un autre intervenant a instamment demandé à ONU-Habitat de se concentrer bien davantage sur la consolidation de ses programmes essentiels plutôt que de s'atteler à des programmes trop nombreux et trop variés.

20. Plusieurs représentants étaient favorables à un renforcement des moyens des Bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Un représentant a insisté sur le fait qu'il importait de développer les stratégies régionales d'ONU-Habitat ainsi que sa représentation, tant au niveau régional que national. À cet égard, un représentant se félicitait de la création récente d'un bureau régional dans son pays.

21. Le représentant de l'Union européenne a indiqué que les activités d'ONU-Habitat devraient être conçues et développées dans le cadre de la réforme en cours à l'échelle du système des Nations Unies. Un autre représentant a encouragé ONU-Habitat à participer activement aux programmes pilotes « Un seul ONU » afin d'en tirer des enseignements et de dégager des synergies avec les organisations locales, d'autres organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales. Un représentant s'est déclaré favorable aux recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action à l'échelle du système des Nations Unies créé par le Secrétaire général de l'Organisation, et a exprimé l'espoir qu'ONU-Habitat apporterait une importante contribution à la réforme en cours du système, tandis qu'un autre a fait observer que le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pourrait aider à la réforme du système des Nations Unies en soulignant l'importance des questions intersectorielles des programmes de pays « Un seul ONU ».

22. Plusieurs représentants ont fait l'éloge du Forum urbain mondial qui était une instance utile à l'échange d'informations et de meilleures pratiques. Un représentant a fait observer que le Forum avait contribué dans une large mesure à la prise en compte des questions urbaines et qu'il avait un important rôle à jouer dans le renforcement de la coordination de l'aide internationale visant à assurer la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Un autre représentant s'est déclaré favorable à la création, au Bureau de la Directrice exécutive, d'un groupe du Forum urbain mondial.

23. Un représentant a fait état de l'impact croissant des changements climatiques, question revêtant une importance particulière en milieu urbain, qui suscitait des

préoccupations au niveau international : les villes étaient à la fois responsables et victimes de ces changements. Un autre représentant a souligné qu'il importait que les villes aient moins d'effets sur l'environnement en limitant leur consommation d'énergies et leurs émissions de gaz à effet de serre. Un représentant a déclaré qu'il fallait s'intéresser de plus près à la dynamique des changements climatiques et de l'urbanisation, notamment en ce qui concernait la gestion des risques de catastrophes.

24. Le représentant du Kenya a proposé que le Conseil d'administration à sa vingt et unième session, alloue une part importante des ressources de la Fondation et/ou du Fonds pour l'amélioration des taudis à la mise en place d'infrastructures dans le bidonville de Kibera, à Nairobi, dont on disait qu'il était le plus grand bidonville d'Afrique; en outre, il devrait créer un système de crédit hypothécaires et un système d'aide aux entreprises par le biais des coopératives, des institutions de microfinancement et de fournisseurs locaux de services afin d'accroître les efforts visant à améliorer le logement et les systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement des établissements informels. Toujours au sujet de la question de l'amélioration des bidonvilles, plusieurs représentants se sont déclarés favorables au projet de résolution visant à créer un Fonds africain/Mécanisme de financement pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique en ce qui concernait les bidonvilles.

25. Un représentant s'est déclaré favorable à la formulation et à la mise en œuvre immédiate d'une stratégie viable de reconstruction et de redressement en faveur des populations déplacées et vulnérables, en mettant l'accent sur les personnes touchées par les tremblements de terre et les inondations, et a accueilli avec satisfaction la création d'un Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

26. Plusieurs représentants ont fait état des initiatives entreprises dans leurs pays pour traiter le problème de l'urbanisation durable qui consistaient, entre autres, à favoriser la planification au niveau local, à procéder à des réformes financières et législatives, à entreprendre des activités d'amélioration des bidonvilles et des projets de logement abordable, à favoriser l'adaptation et l'utilisation de matériaux et de techniques appropriés de construction et à créer des emplois. Des représentants ont également indiqué que les expériences entreprises dans leurs pays pourraient contribuer à la conception de programmes d'ONU-Habitat dans d'autres pays. À cet égard, plusieurs représentants des pays en développement ont demandé à ONU-Habitat et à des partenaires intervenant dans le développement de leur assurer un appui financier et technique pour qu'ils puissent mettre en œuvre leurs politiques en matière de logement et d'urbanisation, et un représentant a demandé aux pays africains de renforcer les capacités au niveau régional et de procéder à l'échange de données d'expérience.

27. Des représentants se sont déclarés favorables à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités qui offrait la possibilité de renforcer la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat. D'autres représentants ont exprimé les vues suivantes : le système de responsables du Programme pour l'habitat s'était avéré utile en favorisant la cohérence des questions d'ONU-Habitat et leur intégration aux politiques nationales de développement et à d'autres processus au niveau national; il fallait disposer de ressources suffisantes, assurer une formation satisfaisante et garantir un équilibre géographique car c'était là des questions cruciales; ONU-Habitat devrait appuyer les

activités de la Conférence ministérielle africaine en matière de logement et d'urbanisation; l'accroissement des ressources financières et de l'assistance technique revêtait une importance cruciale pour les pays en développement; il était nécessaire de définir plus avant le rôle d'ONU-Habitat dans le domaine de la promotion d'une perspective mondiale, nationale et locale en matière d'urbanisation, en mettant à profit et en consolidant ses principales compétences.

C. Résumé du dialogue sur le thème spécial de la session (point 6 de l'ordre du jour)

28. Le Conseil d'administration a examiné ce point le mercredi 18 avril 2007, à ses 5^e et 6^e séances plénières. Le thème du dialogue était intitulé « Urbanisation durable : réduction de la pauvreté urbaine par une action locale axée sur le financement et la planification ». La Présidente du Conseil d'administration, M^{me} Kumari Selja, a ouvert le dialogue et délégué la conduite des deux premiers segments du dialogue à la facilitatrice, M^{me} Christine Platt, Présidente de l'organisation Commonwealth Association of Planners. Le thème spécial comportait trois segments.

1. Rôle de la planification dans la réduction de la pauvreté urbaine

29. M^{me} Platt a expliqué que le dialogue serait axé sur le rôle de la planification dans la réduction de la pauvreté urbaine et du financement de la construction de logements et du développement urbain en faveur des pauvres. Elle a présenté les intervenants pour le premier segment – M^{me} Åslaug, Ministre des autorités locales et du développement régional (Norvège); M. Lu Bing, Maire adjoint, Ville de Nanjing (Chine); M. Jean-Pierre Elong Mbassi, Secrétaire général, Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique; et M. Wolfgang Frosch, Directeur, Fondation sociale BASF (Allemagne), et les a invités à faire de brefs exposés.

30. M^{me} Haga a souligné qu'il ne pourrait y avoir d'urbanisme durable en l'absence d'autorités locales fortes, et par conséquent de structures politiques et administratives solides. Les autorités locales doivent faire preuve d'ouverture d'esprit et être à l'écoute des populations qu'elles servent, notamment les groupes les plus vulnérables. Garantir la mise en place des structures officielles nécessaires à la participation ainsi que la mise à contribution des citoyens dynamiques constitue un véritable défi pour tous les pays. Elle a fait observer que la démocratie ne signifiait pas uniquement participer aux élections, mais concernait également les périodes entre les élections. Elle a insisté sur l'importance d'un partage clair du travail entre les autorités nationales, régionales et locales et sur la nécessité de disposer de ressources financières suffisantes pour que les autorités puissent s'acquitter de leurs fonctions à tous les niveaux. À cet égard, elle a noté avec satisfaction la présentation des projets de directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales pour adoption par le Conseil d'administration à la présente session. Notant que les activités normatives menées à bien par ONU-Habitat constituaient une première étape importante vers la réalisation d'une urbanisation durable, elle a conclu qu'il était dorénavant nécessaire de s'atteler à la mise en œuvre.

31. M. Lu a donné un aperçu des mesures adoptées à Nanjing pour surmonter les difficultés posées par une urbanisation rapide, à savoir notamment la construction de

logements à grande échelle, l'introduction de divers mécanismes financiers novateurs et des systèmes de subventions. Rappelant que la quatrième session du Forum urbain mondial devait se tenir à Nanjing en octobre 2008, il a déclaré qu'il attendait avec intérêt tout nouveau débat approfondi sur les nouveaux modèles de développement urbain.

32. M. Frosch a mis en avant les mesures utilisées par BASF pour garantir une viabilité environnementale, sociale et économique dans ses principaux domaines d'activités, notamment la production de matériaux pour la construction de logements et le développement de logements. Il a appelé l'attention sur le plan d'accès à la propriété de la compagnie qui permettait aux employés d'acquérir des logements abordables. Celle-ci réinvestissait ensuite les fonds dans la remise en état d'anciens immeubles ou la construction de nouveaux immeubles. Il a souligné l'importance de la participation des parties prenantes, des partenariats public-privé et de la mise en place de mesures d'incitation en faveur du secteur privé par le Gouvernement. ONU-Habitat pourrait jouer un rôle actif et central dans l'urbanisme durable en servant de cadre de meilleures pratiques pour l'échange de modèles novateurs et d'entreprises réussies ainsi qu'en mettant au point une série d'outils de gestion pour les projets d'urbanisation.

33. M. Mbassi a signalé la difficulté que représentait la planification pour de nombreuses villes des pays en développement dont les populations doublaient tous les 10 à 15 ans. Les systèmes de planification avaient échoué dans de nombreuses villes du monde en développement car ils étaient basés sur l'expérience des pays développés et n'étaient donc pas adaptés aux circonstances locales, plus particulièrement aux sections les plus pauvres des zones urbaines qui avaient des niveaux moins élevés de ressources et d'organisation institutionnelle. Il a noté avec satisfaction que les Gouvernements avaient été invités au troisième Forum urbain mondial pour renouveler leurs outils de planification et a appelé l'attention sur les six principaux défis à prendre en considération à cet égard : urgence, investissement, intégration sociale, durabilité environnementale, participation et renforcement des capacités. Mettant en avant le rôle de la participation, il a cité la phrase « tout ce que vous me faites, sans moi, vous le faites contre moi ».

34. Lors du débat qui a suivi, plusieurs participants ont décrit le mécanisme de planification en place dans leur pays ainsi que leur expérience de collaboration avec ONU-Habitat dans le domaine de la planification. Un représentant a souligné l'importance d'inventorier les outils de planification et d'élaborer des meilleures pratiques. En réponse à la préoccupation manifestée par un participant, à savoir que la décentralisation devrait être supervisée pour garantir l'obtention des résultats souhaités, M. Mbassi a déclaré qu'à cet effet son organisation, en collaboration avec ONU-Habitat, avait mis en place un observatoire mondial de la démocratie locale. Parmi les autres points soulevés figuraient la nécessité d'un changement d'orientation dans la définition du développement et l'importance de revenir sur la finalité du système de planification pour le XXI^e siècle, compte tenu de l'urbanisation rapide, car il était maintenant nécessaire de s'attacher à des questions telles que la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes environnementales et de garantir la durabilité environnementale compte tenu du fait que les objectifs de planification antérieurs risquaient de ne plus être adaptés. Il a été fait remarquer que le défi actuel en termes de planification était international mais qu'il ne s'appliquait pas de la même manière à tous les pays.

35. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance du renforcement des capacités pour toutes les parties prenantes dans le processus de planification. Faisant état de la nécessité de garantir la prise en compte des données d'expérience de la population en général dans le processus de planification, un participant a insisté sur la nécessité d'écouter particulièrement les femmes et les jeunes. Un représentant d'un pays en développement a déclaré que le problème que devaient affronter certains pays n'était pas l'absence de planification mais plutôt la difficulté d'évaluer les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des plans.

2. Financement de la création de logements et du développement urbain en faveur des pauvres

36. M^{me} Platt a présenté les intervenants pour le deuxième segment, M^{me} Barbra Kohlo, Conseillère régionale pour le logement, Centre coopératif suédois, et M. James Kinobe, Ministre d'État ougandais chargé de la jeunesse.

37. M^{me} Kohlo a noté que le financement de logements et du développement urbain en faveur des pauvres était une question de plus en plus critique compte tenu de l'urbanisation rapide et chaotique dans les pays en développement ainsi que du nombre croissant de citoyens pauvres vivant dans des taudis. Les déficiences des Gouvernements avaient notamment contribué de diverses manières aux obstacles que devaient surmonter actuellement les pays d'Afrique. Elle a souligné les moyens par lesquels les communautés de citoyens pauvres s'étaient organisées ainsi que l'importance d'un processus de planification urbaine participatif et consultatif. Les donateurs devaient abandonner les projets ponctuels au profit de programmes à long terme associant renforcement des capacités et fourniture d'un financement à la construction. L'engagement des États à financer le logement afin de compenser les économies insuffisantes des pauvres était indispensable et les expériences acquises dans le monde devraient être recensées, et les leçons tirées de l'expérience ainsi que les meilleures pratiques devraient être approfondies en vue d'une amélioration progressive. ONU-Habitat avait un rôle à jouer dans l'échange d'informations et la multiplication des expériences urbaines réussies; l'aide aux États pour mobiliser des fonds et renforcer les capacités; et la constitution d'alliances stratégiques. Elle a souligné la responsabilité centrale des Gouvernements pour relever les défis posés par l'urbanisation : les Gouvernements devraient être tenus de respecter, protéger et garantir les droits des citoyens pauvres par la création d'environnements porteurs, d'espaces ouverts au dialogue et la participation à la planification et à la prise de décisions et en faisant preuve de volonté et d'engagement politiques envers l'élimination de la pauvreté.

38. M. Kinobe a souligné l'importance d'identifier le rôle des jeunes et d'inclure un cadre pour leur participation au processus de financement et de planification. Un nombre croissant de jeunes constituait une part importante de la population vivant dans les zones urbaines dans les pays en développement. En Ouganda, 76 % de la population avait moins de 30 ans et un grand nombre d'entre eux étaient sans abri, n'avaient aucune qualification ni de revenu particulier et dépendaient d'activités insalubres pour leur survie même. Les jeunes pouvaient apporter une contribution immense au développement social, mais leurs capacités devaient être canalisées grâce à des objectifs rigoureux. Il s'est félicité de la rédaction d'une résolution sur la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les jeunes pour adoption éventuelle par le Conseil d'administration à la présente session. Néanmoins, il a

souligné l'importance de renforcer les capacités plutôt que la dépendance par rapport à l'aide des donateurs.

39. Lors du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont donné des précisions sur les expériences acquises dans leur pays. L'une des entreprises réussies qui a été citée et qui pourrait servir de modèle de reproduction est celle de la Shack Dwellers Federation de Namibie, un groupe de femmes à faible revenu qui ont mobilisé des fonds pour financer la construction de maisons. Le Gouvernement de ce pays a affecté des fonds à l'organisation communautaire lesquels sont imputés sur son budget national; en outre, les activités du groupe ont été élargies des zones urbaines aux zones rurales, y compris en coopération avec des organisations non gouvernementales internationales.

40. Plusieurs représentants ont souligné l'importance du partage des données d'expérience et à cet effet, ont soutenu la proposition d'un dialogue sur le micro-financement, s'appuyant sur les expériences acquises et leçons qui en ont été tirées, devant se tenir lors du quatrième Forum urbain mondial. Plusieurs représentants ont demandé qu'on accorde plus d'intérêt au partenariat privé-communautaire et public-communautaire.

41. Des représentants ont soulevé d'autres questions, notamment la responsabilité première des gouvernements dans le financement du logement en faveur des pauvres; l'importance que peuvent avoir les contributions éventuelles des populations au processus; la nécessité de tenir compte de toutes les couches de la population dans le budget, la planification et le développement sans marginaliser les pauvres; le fait que l'un des obstacles les plus importants au financement de logements en faveur des pauvres était le manque de ressources municipales pour les infrastructures et services de base; la nécessité d'informations supplémentaires sur les moyens de mobiliser la participation du secteur privé; l'importance d'associer les décideurs à la planification et à l'exploitation des synergies entre les ministères et les différents niveaux de gouvernements; ainsi que les contradictions qui pourraient surgir du fait de la prolifération de politiques de planification.

42. Résumant le débat, la facilitatrice a souligné l'interdépendance de toutes les parties prenantes et donné des précisions sur les défis mis en lumière lors du troisième Forum urbain mondial, notant la nécessité d'outils et de cadres de planification durables assortis de rôles bien définis pour les organismes de mise en œuvre; de liens entre la planification et les investissements en vue d'améliorer l'action au niveau local; de partenariats public-privé utilisant des modèles adaptés; d'un financement suffisant des activités de planification; d'une planification intégrée, comprenant les questions relatives aux femmes, aux jeunes et aux citoyens pauvres ainsi que d'approches participatives axées sur des objectifs réalisables; d'une planification efficace pour un urbanisme durable et un développement durable; ainsi que de partenariats pour le renforcement des capacités dans le domaine de la planification et de l'administration locale, y compris la gestion financière. À cet égard, elle a rappelé aux participants au dialogue que celui-ci tiendrait une session sur le financement du logement lors du quatrième Forum urbain mondial.

3. Vers un programme d'action local pour la réduction de la pauvreté

43. Le Vice-président du Conseil d'administration, M. Michael Werikhe, a présenté le facilitateur, M. Willem van Vliet de l'Université du Colorado, et invité

les participants, M. Luiz Carlos Fabbri, Ministre de la ville (Développement du logement et développement urbain) (Brésil); M. José Cuervo, Maire adjoint de Barcelone (Espagne); M. Smangaliso Mkhathshwa (CGLU), ancien Maire de Tshwane (Afrique du Sud), M. Eloy Cantú Segovia, Président, Parlementaires mondiaux pour l'habitat (Mexique); M^{me} Maria Teresa Rodriguez, Women and Peace Network (Guatemala); M^{me} Rose Molokoane, Slum Dwellers International (Afrique du Sud); M. Laxman Perera, Ministre du développement urbain et de l'approvisionnement en eau (Sri Lanka); M. Aduragbemi Ogunbanke, Young Entrepreneurs in Africa, à faire des exposés.

44. M. Fabbri a souligné que le financement du logement et du développement urbain en faveur des pauvres constituait un défi majeur pour tous étant donné que la construction de villes durables exigeait des investissements importants dans l'infrastructure urbaine. Le Gouvernement brésilien s'efforçait de remédier à la pénurie de logements par des investissements publics majeurs, notamment dans les zones avec les plus fortes concentrations de pauvreté urbaine. Grâce à son plan d'investissement pilote, le Gouvernement avait accordé des exonérations fiscales à plusieurs programmes afin de mieux répondre aux besoins des ménages à faible revenu par des mesures financées sur des fonds publics. Le plan d'investissement pilote comprenait des ressources pour l'urbanisation des taudis d'un montant de 4 milliards de dollars et d'un autre montant de 4 milliards de dollars pour des travaux d'assainissement publics en faveur des populations à faible revenu. Il a souligné le rôle essentiel de l'État dans l'octroi d'avantages aux populations pauvres des villes brésiliennes, en tant qu'agent ou moteur d'investissement.

45. M. Cuervo a déclaré que la poussée de l'urbanisation dans le monde ainsi que l'exode rural constituaient un défi. La ville devait être un espace pour tous car la mondialisation appelait des solutions aux inégalités diverses que l'on rencontrait dans les villes. C'est ainsi que la ville de Barcelone avait ouvert ses portes à toutes les couches de la société; cependant, on avait observé ces dernières années que si la mondialisation s'était avérée bénéfique pour certains, en revanche elle s'était avérée nuisible pour d'autres; ainsi donc, il fallait mettre au point des nouveaux modes de pensées et de nouveaux concepts. À Barcelone, la municipalité encourageait les entreprises à investir dans la ville, où les possibilités d'investissements étaient nombreuses. Par ailleurs, la coopération entre le public et le secteur privé, bien que souhaitable, n'ont été guère faciles : le secteur privé voulait réaliser des profits, la stabilité était indispensable pour que les investissements puissent donner des rendements, et il fallait compter avec la résistance aux changements. Néanmoins, le secteur privé devait s'impliquer dans la solution du problème de l'exclusion. À Barcelone, la municipalité travaillait en collaboration avec les groupes citoyens ainsi qu'avec ONU-Habitat et le PNUE sur la question de l'atténuation de la pauvreté.

46. M. Mkhathshwa a déclaré qu'en Afrique du Sud comme ailleurs les autorités locales s'intéressaient aux zones rurales, estimant qu'il était nécessaire de maintenir un équilibre entre le développement des zones rurales et des zones urbaines. Or il ressortait implicitement du thème retenu pour la session en cours que l'urbanisation dans le monde était inexorable et qu'elle conduisait souvent à l'apparition de bidonvilles. La leçon à en tirer par les responsables politiques était qu'il fallait investir davantage dans des systèmes d'alerte rapide pour déceler les migrations vers les centres urbains. S'agissant de la mise en œuvre locale d'Action 21, il fallait décentraliser l'action vers les pouvoirs locaux et faire participer les communautés

locales. Il fallait aussi inclure la société civile et cibler plus particulièrement la participation de groupes tels que les jeunes et les femmes. S'agissant de l'action locale, il était important de donner aux autorités locales les moyens d'intervenir.

47. M. Segovia a souligné qu'il incombait aux parlementaires de transformer les propositions faites par ONU-Habitat en action. Seuls les parlementaires pouvaient faire voter des lois en faveur des pauvres. Au niveau international, c'étaient eux qui élaboraient et revoyaient les traités. Ils participaient aux forums où étaient débattus les thèmes relatifs aux travaux d'ONU-Habitat. Les Parlementaires mondiaux pour l'Habitat s'étaient réunis dans de nombreux pays, ce qui leur avait donné une certaine expérience qu'ils pouvaient maintenant appliquer à d'autres pays, au cas par cas. L'intervenant a souligné que les villes avaient besoin non seulement de logements mais de logements de qualité, il a déploré à cet égard que les gouvernements n'allouent généralement pas des ressources financières suffisantes aux autorités locales en la matière. Les villes devaient être en mesure de fournir des services de qualité à leurs résidents. Les Parlementaires mondiaux pour l'Habitat étaient donc favorables à une planification décentralisée et ils étaient aussi favorables à la concurrence, moteur de la croissance économique.

48. M^{me} Rodriguez a déclaré que le Réseau des femmes pour la paix travaillait à la reconstruction des pays émergeant des conflits armés. Toutefois, mais dans d'autres domaines aussi il fallait soulager la misère. C'est ainsi que les femmes, par exemple, se trouvaient appauvries du fait de la discrimination, même si elles étaient riches. Il fallait promouvoir la femme sur tous les plans : socialement, économiquement et politiquement. Les organisations internationales devaient apporter leur assistance aux femmes à la base afin qu'elles puissent participer à la prise de décision et elles devaient faciliter une participation authentique des femmes au développement économique. Cependant, sans sécurité il n'y aurait pas de croissance économique. Les femmes devaient donc avoir le droit de posséder leurs propres terres et devaient bénéficier de la sécurité d'occupation; elles devaient avoir le droit de vivre dans les villes sans faire l'objet de violence; et elles devaient avoir le droit de participer à la prise de décision.

49. M^{me} Molokoane, représentante de l'Organisation Slum Dwellers International, a expliqué que cette organisation avait déjà mis au point son propre programme de réduction de la pauvreté, qui abordait la question des terres, du logement et de la collaboration. Slum Dwellers International s'était rendue compte que de petites économies pouvaient attirer davantage de ressources si elles étaient utilisées de manière créative. Cette organisation lançait un appel aux gouvernements, aux organisations internationales et à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle lui prêle assistance. Elle avait construit une université pour les habitats de taudis en Inde. Elle était convaincue que l'expulsion n'était pas la solution aux problèmes des bidonvilles et elle avait donc créé des partenariats avec les gouvernements pour s'efforcer de les convaincre que si les habitants de bidonvilles étaient sans doute pauvres, ils n'étaient pas sans ressources. Slum Dwellers International avait mis en place un programme d'échange qui permettait l'échange de vues et d'expérience entre pays; toutefois, il fallait étendre les partenariats public-privé pour y inclure les communautés. Les habitants des bidonvilles et les communautés avaient besoin de la volonté politique et des responsables et ils voulaient être considérés comme des véritables partenaires car, après tout, l'implication des populations à la base aux politiques nationales était une nécessité.

50. M. Perera a déclaré qu'il fallait déterminer les changements requis à l'échelle des villes et des pays pour appuyer l'action locale. Dans la mesure où la plupart des autorités locales n'étaient pas capables de travailler avec les communautés, il fallait développer les partenariats.

51. M. Ogubanke a souligné que les jeunes, qui constituaient jusqu'à 70 % de la population dans certains pays en développement, étaient les plus touchés par la pauvreté, le chômage et un développement urbain non viable. Vu l'urbanisation massive à laquelle on assistait actuellement, une action était nécessaire d'urgence; or les jeunes possédaient un immense potentiel et pouvaient donc contribuer au développement social si on leur en donnait l'occasion. Il a exhorté le secteur privé à donner aux jeunes la possibilité de réaliser leur potentiel en créant des emplois, et en investissant dans les bidonvilles et dans l'amélioration des taudis de manière profitable. Les gouvernements devaient encourager les initiatives de la jeunesse et la communauté internationale, en particulier les organismes des Nations Unies, devaient reconnaître que les jeunes constituaient une force vive qui pouvait être exploitée pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, il a loué ONU-Habitat pour ses activités en faveur des jeunes, y compris dans le cadre de l'Initiative de partenariat mondial, qui prévoyait la création de « Centres de jeunes ».

52. À la suite de ces exposés, le facilitateur a demandé aux participants d'intervenir sur le thème principal « Un ordre du jour pour l'action locale aux fins de réduction de la pauvreté ». Durant la première partie du débat, plusieurs participants ont souligné la nécessité de décentraliser la prise de décision, en ajoutant qu'il fallait pour ce faire développer les capacités, assurer la formation et mobiliser des finances pour développer les moyens dont disposaient les acteurs locaux. Un participant a ajouté que la décentralisation n'allait pas à l'encontre des affaires de l'État, mais qu'elle offrait au contraire la possibilité de renforcer l'État en promouvant les idéaux démocratiques. Un point soulevé dans la discussion est la nécessité de promouvoir davantage les partenariats privé-public tout en impliquant d'autres parties prenantes diverses au sein des communautés locales. Un participant a fait observer que les idéologies mercantiles semblaient de plus en plus aller de soi dans le discours intergouvernemental et qu'une perspective plus sociale, davantage axée sur l'individu, y compris la création de partenariats entre les communautés et le secteur privé et entre les communautés et le secteur public, était nécessaire pour assurer la justice sociale et le bien-être des personnes marginalisées.

53. Le facilitateur a demandé aux personnes présentes d'intervenir plus particulièrement sur la question de savoir comment faire en sorte que la décentralisation soit inclusive. M. Cuervo a souligné qu'il fallait trouver un compromis entre les diverses parties prenantes à l'échelon local. Les communautés, les gouvernements et le secteur privé avaient tous un rôle à jouer et il fallait trouver un juste équilibre entre l'opinion publique locale, le bien-être de la société et le profit lorsque l'on formulait des projets urbains. Il importait de travailler constructivement avec des organisations non gouvernementales. Citant l'exemple de l'Afrique du Sud, M. Mkhathshwa a insisté sur la nécessité d'une structure de gouvernance nationale permettant aux sphères fédérale, provinciale et locale de participer à la prise de décision sur un pied d'égalité. M^{me} Rodriguez a déclaré qu'il était important de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient mis en place pour que les femmes aient un droit égal d'accès à la sécurité d'occupation et à la propriété foncière; l'absence de moyens des femmes les laissait exposées aux effets

pervers de la corruption, de la violence et d'autres fléaux sociaux. M^{me} Molokoane a déclaré que des programmes efficaces de changements exigeaient une reconnaissance et un appui à tous les niveaux si l'on voulait qu'ils soient véritablement intégrés à la planification du développement. M. Fabbri a fait observer qu'il était difficile pour les autorités locales de constituer des partenariats public-privé et que la décentralisation n'était pas qu'un simple processus administratif mais un processus qui impliquait une amélioration de l'efficacité et un élargissement de la participation politique.

54. Durant la deuxième discussion, un certain nombre d'autres thèmes ont été abordés. Plusieurs participants ont parlé des effets négatifs du terrorisme, des guerres et des violences, y compris des migrations forcées et des pressions qui s'exerçaient sur les ressources des centres urbains, qui créent des difficultés particulières pour les secteurs vulnérables de la société, en particulier les jeunes et les personnes âgées. Un participant a rappelé que, lorsque l'on mettait certaines idées à l'épreuve, il fallait accorder au problème du VIH/Sida toute l'attention voulue. D'autres ont souligné qu'il fallait faciliter le flux de finances vers les zones qui en avaient le plus besoin; tandis que d'autres ont appelé l'attention sur l'utilité de la création de fonds pour des projets particuliers à l'échelle locale, tout en mettant en garde contre la fragilité de ces fonds par suite de « Fuite » résultant de la corruption et de dépenses pour des activités marginales telles que des ateliers, qui en affaiblissaient l'impact sur le terrain. La corruption était perçue comme une menace à la décentralisation des responsabilités financières, et des systèmes améliorés pour assurer la transparence étaient nécessaires.

55. La facilitatrice a demandé des idées des participants, en particulier sur les questions de la sécurité et de la responsabilité. M. Fabbri a déclaré qu'il était important de mettre en place des systèmes de sécurité locaux qui permettaient aux citoyens de bénéficier de leur droit de jouir des agréments de la vie en ville. M^{me} Molokoane a déclaré qu'il y avait un lien entre la sécurité personnelle et la sécurité d'occupation. La propriété foncière encourageait la stabilité, la demande des services éducatifs et d'autres services de base, les possibilités d'emploi et l'esprit de citoyenneté, tout en décourageant la violence urbaine, le vandalisme et la corruption. M. Segovia a déclaré que, en Amérique du Sud comme partout ailleurs, la violence urbaine résultait essentiellement de crimes organisés qui exigeait la coopération internationale et la formation à l'application des lois, si l'on voulait lutter efficacement contre la criminalité. Le facilitateur a souligné que le prochain Rapport mondial sur les établissements humains 2007 d'ONU-Habitat traitait de bon nombre de questions soulevées lors de la discussion.

56. Les intervenants étaient invités à formuler les remarques de conclusion. M^{me} Rodriguez, rappelant que le calendrier pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement arrivait à mi-parcours, a déclaré que des décisions politiques radicales ainsi que des solutions novatrices étaient requises si l'on voulait que ces objectifs soient véritablement réalisés. M. Cuervo a réaffirmé sa confiance dans les villes, estimant qu'elles pouvaient être des sphères publiques accueillantes pour tous, tout en offrant des possibilités d'épanouissement personnel. M^{me} Molokoane a souligné de nouveau qu'il importait d'élargir les partenariats public-privé pour y faire participer les représentants de communautés, et qu'il fallait que les gouvernements fournissent aux communautés locales les ressources nécessaires pour qu'elles puissent construire des logements pour leurs administrés. M. Perera a déclaré que l'atténuation de la pauvreté locale exigeait la mobilisation

de ressources locales et l'inclusion des communautés locales à toutes les actions. Poursuivant sur ce thème, M. Fabbri a ajouté que, pour être efficace, l'action locale pour lutter contre la pauvreté exigeait l'intégration des sphères politiques, sociales et économiques et de leurs représentants. M. Mkhathswa a noté que si les forums tels que le dialogue actuellement en cours étaient utiles pour générer des directives et des principes, il n'en fallait pas moins que l'action sur le terrain soit plus efficace. M. Segovia a fait observer que la politique était l'art de faire des désirs une réalité et qu'un cadre législatif fort était nécessaire comme base pour parvenir à ce résultat. M. Ogunbanke a déclaré que l'énergie de la jeunesse, trop souvent gaspillée par l'exploitation, possédait un grand potentiel en tant que force de réduction de la pauvreté. Clôturent le dialogue, le facilitateur a souligné l'importance des connaissances comme guide pour l'action : la recherche et la collecte d'informations étaient des outils efficaces pour formuler des plans d'action et soutenir le changement en vue de réaliser les objectifs plus larges de justice sociale et d'inclusion sociale.

Annexe VII

Liste des documents dont le Conseil d'administration était saisi à sa vingt et unième session

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
		Notification de la Directrice exécutive
		Additif : Notification de la Directrice exécutive
4	HSP/GC/21/1	Ordre du jour provisoire
4	HSP/GC/21/1/Add.1	Additif : Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux : note du secrétariat
4	HSP/GC/21/INF/1	List of documents before the Governing Council
5	HSP/GC/21/2	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/21/2/Add.1	Additif : Rapport de la Directrice exécutive sur la troisième session du Forum urbain mondial : note du secrétariat
5	HSP/GC/21/INF/2	Report of the third session of the World Urban Forum: note by the secretariat
5	HSP/GC/21/2/Add.2	Additif : coopération avec les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, et projet de directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
5	HSP/GC/21/2/Add.3	Additif : questions de coordination : Coopération avec les organismes et institutions du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
5	HSP/GC/21/2/Add.4	Additif : questions découlant des résolutions des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux portées à l'attention du Conseil d'administration : rapport de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/21/2/Add.4/ Corr.1	Additif : questions découlant des résolutions des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux portées à l'attention du Conseil d'administration : rapport de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/21/2/Add.5	Additif : rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
		Unies pour l'environnement : activités dans le domaine de l'environnement urbain
5	HSP/GC/21/2/Add.6	Additif : consommation d'énergie dans les établissements humains : rapport de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/21/2/Add.7	Additif : principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous
5	HSP/GC/21/INF/3	Guiding principles on access to basic services for all: documented best practices
5	HSP/GC/21/2/Add.8	Additif : évaluation stratégique indépendante de la performance et de l'impact des responsables de programme d'ONU-Habitat : note de synthèse du rapport d'évaluation
5	HSP/GC/21/2/Add.9	Additif : rapport du Comité des représentants permanents sur ses travaux entre les sessions, et propositions concernant l'organisation des travaux de la vingt et unième session et des futures sessions du Conseil d'administration
5	HSP/GC/21/2/Add.10	Additif : Projets de résolution préparés par le Comité des représentants permanents
5	HSP/GC/21/INF/4	Independent strategic evaluation of the performance and impact of the Habitat programme managers
5	HSP/GC/21/INF/5	Operational activities report 2006
5	HSP/GC/21/INF/10	Global Report on Human Settlements 2007
6	HSP/GC/21/3	Dialogue sur le thème spécial de la vingt et unième session du Conseil d'administration intitulé « Urbanisme durable : réduction de la pauvreté urbaine par une action locale axée sur le financement et la planification » : rapport de la Directrice exécutive
7	HSP/GC/21/4	Projet de programme de travail et de budget pour 2008-2009 : rapport de la Directrice exécutive
7	HSP/GC/21/4/Add.1	Additif : projet de programme de travail et de budget pour 2008-2009 : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
7	HSP/GC/21/4/Add.2	Additif : projet de programme de travail et de budget pour 2008-2009 : budget supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
7	HSP/GC/21/INF/6	Status of voluntary contributions to the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation as on 28 February 2007: note by the secretariat
7	HSP/GC/21/INF/8	Work programme of the United Nations Settlements Programme, UN Habitat, for the biennium 2008-2009 and budget of the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation for the biennium 2008-2009: United Nations Habitat and Human Settlements Foundation: Financial report for the biennium ended 31 December 2005 and report of the Board of Auditors: note by the secretariat
7	HSP/GC/21/INF/9	Review of current administrative arrangements of the United Nations Human Settlements Programme, including its relationship with the United Nations Office at Nairobi
8	HSP/GC/21/5	Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013 : cadre axé sur les résultats : rapport de la Directrice exécutive
8	HSP/GC/21/5/Corr.1	Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013 : cadre axé sur les résultats : rapport de la Directrice exécutive
8	HSP/GC/21/5/Add.1	Addendum: Medium-term strategic and institutional plan (MTSIP): supplementary report
8	HSP/GC/21/5/Add.2	Additif : plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013 : barème indicatif des contributions volontaires
8	HSP/GC/21/5/Add.3	Additif : Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : cadre d'action et projet de procédures et directives opérationnelles
8	HSP/GC/21/INF/7	United Nations Habitat and Human Settlements Foundation: Question and Answer: 13 April 2007
9	HSP/GC/21/6	Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres dispositions à prendre en vue de la session

